

An aerial photograph of a coastal area. In the foreground, there's a sandy beach and a body of water. A road runs parallel to the beach, with several houses and buildings on either side. Behind the road is a dense forest. The background shows a vast, flat landscape with numerous small, irregular water bodies or wetlands under a cloudy sky. A large blue graphic element with white dotted lines is in the top right corner.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018-2019

SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

La présente publication a été rédigée par la Société du Plan Nord.

La publication est accessible sur le site Web de la Société du Plan Nord :
plannord.gouv.qc.ca/fr/spn/documentation/

ISBN : 978-2-550-84116-6 (PDF)

Dépôt légal : 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Gouvernement du Québec, 2019

Crédit photo de couverture : Ministère des Transports

Table des matières

Message de la présidente du conseil d'administration	4
Message du président-directeur général	5
Faits saillants 2018-2019	6
Fonds d'initiatives du Plan Nord	10
Projets agroalimentaires	11
Présentation de la Société du Plan Nord	12
Présentation des résultats	14
Plan stratégique 2016-2020	14
Plan d'action de développement durable 2017-2020	27
Gouvernance	33
Assemblée des partenaires	41
Structure organisationnelle	42
Autres exigences de reddition de comptes	45
Utilisation des ressources	45
Utilisation des ressources humaines	45
Gestion et contrôle de l'effectif	46
Contrats de service	47
Ressources informationnelles	47
Rémunération des dirigeants pour l'exercice 2018-2019	48
Emploi et qualité de la langue française	48
Accès aux documents et protection des renseignements personnels	49
Divulgaration d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	50
Audit externe	50
États financiers de la Société	51
Annexe A – Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société du Plan Nord	72
Annexe B – Liste des membres de l'Assemblée des partenaires	79

Message de la présidente du conseil d'administration



Je suis fière, encore une fois cette année, de vous présenter le rapport d'activité de la Société du Plan Nord. Celui-ci met en avant les principales réalisations de l'organisation au cours de l'exercice 2018-2019, qui contribuent au développement du territoire québécois situé au nord du 49^e parallèle.

Nous avons eu le plaisir au cours de la dernière année d'accueillir le nouveau président-directeur général de la Société du Plan Nord, M. René Dufresne, qui a déjà pu nous faire bénéficier de sa fine connaissance du territoire nordique québécois et des communautés qui l'habitent.

Les membres du conseil d'administration ont aussi eu la chance de tenir une séance à Chapais et à Oujé-Bougoumou, en Eeyou Istchee Baie-James. Cette rencontre en territoire nordique nous a sans aucun doute permis de nous familiariser avec les enjeux locaux. Les administrateurs de la Société du Plan Nord qui, comme moi, habitent au nord du 49^e parallèle, connaissent l'importance de prendre le pouls des différentes régions nordiques du Québec.

Lors de ses travaux, le conseil d'administration a approuvé la Politique de gestion intégrée des risques de la Société du Plan Nord, un élément clé de bonne gouvernance.

Le conseil d'administration continuera d'ailleurs de suivre attentivement, comme il l'a fait tout au long de la dernière année, les travaux préparatoires de la prochaine planification stratégique de la Société du Plan Nord.

Je tiens finalement à remercier tous mes collègues membres du conseil d'administration pour leur implication. Ces derniers se joignent aussi à moi pour transmettre notre reconnaissance à l'ensemble des employés de la Société. Merci de prendre part, chaque jour, à la réalisation de la mission de la Société du Plan Nord : votre dévouement et votre dynamisme y sont essentiels.

La présidente du conseil d'administration,

Élizabeth Blais

Message du président-directeur général



Le rapport d'activité 2018-2019 de la Société du Plan Nord revêt une signification toute particulière : il s'agit du premier que j'ai la chance de signer comme président-directeur général de la Société. Depuis mon arrivée en juin 2018, je suis plus que jamais convaincu que la Société du Plan Nord est un véhicule essentiel pour développer de manière durable le territoire nordique du Québec.

Le gouvernement du Québec a offert un appui renouvelé à la Société au cours de la dernière année. Il a d'ailleurs exprimé sa volonté de travailler sur des projets concrets. Forte de cet appui, la Société du Plan Nord a accompli plusieurs réalisations importantes en 2018-2019.

Parmi celles-ci, la Société du Plan Nord a franchi une étape importante dans le projet-pilote de valorisation énergétique des matières résiduelles et de serre commerciale en milieu nordique, à Kuujuaq. Une serre-conteneur a été aménagée pour évaluer les possibilités de production, et une première récolte de légumes et d'herbes fraîches a été offerte à la communauté.

Les installations de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN) ont aussi continué d'évoluer. La SFPPN soutient 140 emplois de qualité et de nouveaux clients se montrent intéressés par son grand potentiel. Les possibilités offertes seront rehaussées à la suite de la réalisation d'un plan d'investissement de 180 millions de dollars qui permettra d'accroître la capacité des installations de Sept-Îles.

La Société du Plan Nord a, encore cette année, déployé des efforts considérables afin d'améliorer l'accès à Internet et à la téléphonie mobile au Nunavik, sur la Basse-Côte-Nord et sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James. Plusieurs projets de télécommunications sur le territoire nordique continuent de progresser et nous nous dirigeons rapidement vers des résultats concrets.

La Société a procédé, au cours du dernier exercice, au lancement du Programme de réfection des chemins multiressources du secteur minier. Ce programme d'aide financière permet de soutenir la réalisation d'activités minières en territoire nordique, en réduisant les coûts et en facilitant l'accès à de nouveaux gisements miniers.

Rappelons également que le Fonds d'initiatives du Plan Nord bénéficie aux communautés et permet l'envol de projets en territoire nordique. Au cours de l'année, 5,45 millions de dollars ont été affectés au soutien de 76 projets. Chaque dollar investi par le Fonds a généré un investissement de près de 5\$ des promoteurs et des partenaires régionaux.

Pour terminer, je tiens à remercier sincèrement l'équipe de la Société d'avoir mené avec cœur et intégrité les nombreuses activités de 2018-2019. Leur rapidité d'adaptation et leur agilité sont indispensables à la réalisation des nombreux projets que la Société mène de front.

Le président-directeur général,

René Dufresne

Faits saillants

Télécommunications

- **Nunavik**

Plus de **1800 km** du fond marin étudié pour le déploiement d'un câble sous-marin de fibre optique.

- **Secteur de Schefferville**

Installation d'un câble de fibre optique de plus de **220 km** pour relier la région.

- **Basse-Côte-Nord**

11M\$ annoncé pour le rehaussement du réseau Internet.



Photo : Installation d'un câble de fibre optique
Crédit : Naskapi Imuun



Chemins multiresources

20 M\$

Lancement d'un programme
de réfection destiné à
l'industrie minière

Photo : Route du Nord
Crédit : Société du Plan Nord

Points saillants

Infrastructures multiusagers

10 M\$ pour la réalisation de projets

Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire

7 millions de tonnes transbordées soit **7 fois plus** que l'année dernière

Plus de **140 emplois** directs pour l'exploitation du site

Photo : Empileuse-ramasseuse utilisée dans les opérations de manutention du minéral de fer.
Crédit : Société du Plan Nord



Photo : Aluminerie Alouette
Crédit : Alouette (site Web)

Énergie

70 M\$ pour la conversion au gaz naturel des grands consommateurs industriels

Réduction potentielle de 100 000 tonnes de gaz à effet de serre.

Faits saillants

Fonds d'initiatives du Plan Nord (FIPN)

76

projets soutenus

Effet levier

Un investissement de 1 M\$
par le FIPN génère 4,8 M\$ en
investissements supplémentaires

31,6 M\$

Valeur totale
des projets financés

300

emplois créés

Photo : Station Uapishka
Crédit : Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka (RMBMU)

Bureau de commercialisation



Photo : Journée des donneurs d'ordres et des fournisseurs
Crédit : Société du Plan Nord

- **600 rendez-vous d'affaires planifiés**

Journée des donneurs d'ordres et des fournisseurs : Développons ensemble la région Eeyou Istchee Baie-James.

- **43 entreprises participantes**

Activités de maillages d'affaires Nord/Sud réalisées à Sept-Îles et à Chibougamau.

- **Répertoire d'entreprises**

5 ententes de partage avec des organismes régionaux de développement.

Points saillants

Mise en place du programme
visant le **nettoyage de sites
d'entreposage de matières
résiduelles dangereuses** au Nunavik

300 000 \$ pour le retrait de **1 500 barils**
contenant des matières résiduelles dangereuses
à Kuujjuaq.

Crédit : Société du Plan Nord



**Formation de
la main-d'œuvre**

5 M\$ sur **5 ans**
pour les communautés
nordiques

Photo : Groupe participant au programme « Protection et Exploitation de Territoires Fauniques »
Crédit : Centre régional d'éducation des adultes Uashat mak Mani-Utenam

Fonds d'initiatives du Plan Nord

Le programme Fonds d'initiatives du Plan Nord vise à appuyer et à promouvoir des projets qui :

- engendrent, d'une part, des activités économiques et, d'autre part, créent et maintiennent des emplois sur le territoire d'application du Plan Nord;
- favorisent le développement et le mieux-être des communautés du Nord;
- visent la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité.

Voici trois exemples de projets ayant bénéficié de l'accompagnement et du financement offert par ce programme.

Formation professionnelle adaptée aux valeurs et aux traditions des Innus de la Côte-Nord

En collaboration avec le Centre régional d'éducation aux adultes (CREA) Uashat mak Mani-Utenam, le Conseil scolaire des Premières Nations en éducation aux adultes (CSPNEA) a créé le programme « Protection et exploitation des territoires fauniques — volet autochtone » menant à un diplôme d'études professionnelles (DEP). Seize Innus provenant de cinq communautés différentes se sont inscrits. Finalement, 15 étudiants ont été diplômés en juin 2018. La formation incluait quatre sorties sur le territoire afin d'approfondir les connaissances traditionnelles. La participation financière accordée provenant du FIPN est de 100 000 \$ pour ce projet.

Pérennisation du Centre d'amitié Eenou de Chibougamau

La reconstruction du bâtiment a permis au Centre d'amitié Eenou de Chibougamau (CAEC) de maintenir son offre de service social, psychosocial, culturel et économique aux membres des Premières Nations résidant ou de passage à Chibougamau.

On estime cette population à 800 personnes, dont 98 % sont des membres de la nation crie d'Eeyou Istchee. Le Centre répond à près de 14 000 demandes annuelles de services et contribue au mieux-être de la population autochtone et à un meilleur « vivre ensemble » collectif des Cris et des Jamésiens. La participation financière du FIPN a été de 250 000 \$.

Photo : Centre d'amitié Eenou de Chibougamau
Crédit : Société du Plan Nord

Économie circulaire sur le territoire de la MRC de Manicouagan

La Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de Manicouagan a embauché un chargé de projet afin d'évaluer le potentiel de revalorisation des rejets des entreprises du territoire de Manicouagan. L'optimisation des ressources du territoire s'est concrétisée par la réalisation de deux projets-pilotes : le reconditionnement des palettes de bois et l'implantation d'un modèle d'économie circulaire dans les centres de la petite enfance (CPE) de la Côte-Nord. Une dizaine d'autres projets ont été répertoriés et documentés. Des acteurs locaux et régionaux sont en discussion quant à leur réalisation. L'aide financière du FIPN est de 40 000 \$ pour ce projet.

Projets agroalimentaires

Une première récolte pour le conteneur-serre

La Société du Plan Nord dispose d'une enveloppe de 5 millions de dollars pour contribuer à la réalisation d'un projet de serre commerciale chauffée par la valorisation énergétique des matières résiduelles au Nunavik.

Grâce à une aide financière de 350 000 \$ de la Société du Plan Nord, la première phase de ce projet a été mise en œuvre par la Société Makivik qui a installé, à Kuujuaq, un conteneur hydroponique chauffé par la valorisation énergétique des huiles usées municipales. Ce conteneur-serre a été livré en octobre et mis en service en décembre 2018.

Désormais, plus de 150 plants de kale, de bok choy, de laitue, de basilic et de qungulik sont mis en marché hebdomadairement à l'épicerie locale indépendante Newviq'vi. Les produits sont vendus à 2,50 \$ l'unité.

Une partie des récoltes est distribuée gratuitement à des organismes locaux, dont la résidence pour aînés. Le projet suscite un intérêt chez la population locale et les commentaires recueillis témoignent de la qualité des produits.

La Régie régionale de la santé et des services sociaux a également contribué à la promotion du projet sur les réseaux sociaux à l'occasion du Mois de la nutrition en mars.



Photo : Première récolte dans le conteneur-serre
Crédit : Société du Plan Nord

Programme de développement de serres communautaires

Le Programme de développement de serres communautaires a comme objectif de permettre l'installation de serres communautaires par l'octroi de subventions pour des projets de construction ou d'études de faisabilité.

En 2018-2019, des aides financières ont été versées pour la construction ou l'amélioration de serres à Kangiqsualujuaq, Kuujuaq, Kawawachikamach, Villebois et Pointe-aux-Outardes (coopérative Gaïa) ainsi que pour la réalisation d'études à Chisasibi (Nihtauchin Chisasibi Center for Sustainability) et Inukjuak (Makivik).

Présentation de la Société du Plan Nord



Mission

La Société du Plan Nord a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, conformément aux orientations définies par le gouvernement, relatives au Plan Nord et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

Vision

À l'horizon 2035, la Société du Plan Nord aura contribué, par son leadership, à la mise en valeur du potentiel diversifié du territoire, au bénéfice de ses populations et de tout le Québec, dans le cadre d'un développement durable exemplaire, selon une approche globale, intégrée, cohérente et responsable.

Territoire

- Le territoire du Plan Nord s'étend à l'ensemble du territoire du Québec situé au nord du 49^e parallèle, puis au nord du fleuve Saint-Laurent et du golfe du Saint-Laurent;
- Couvre près de 1,2 million de km², soit 72 % de la superficie du Québec;
- 133 000 personnes réparties dans 63 communautés
- De ce nombre, près du tiers sont autochtones, membres des quatre nations, soit inuite, crie, naskapie et innue, répartis en 31 communautés.

Mandats de la Société

- coordonner la mise en œuvre des orientations relatives au Plan Nord et y contribuer financièrement ou de toute autre manière;
- coordonner la réalisation d'infrastructures et, le cas échéant, les implanter ou les exploiter, seule ou en partenariat;
- accompagner et appuyer les communautés locales et autochtones dans leurs projets de développement communautaire, social et économique;
- réaliser des activités de recherche et de développement ainsi que des activités d'acquisition de connaissances du territoire ou y contribuer;
- contribuer à la mise en place de mécanismes devant permettre de consacrer, d'ici à 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité;
- contribuer à maximiser les retombées économiques générées par la mise en valeur des ressources naturelles sur le territoire du Plan Nord, conformément aux engagements intergouvernementaux et internationaux du Québec en matière de commerce;
- gérer un Bureau de commercialisation ayant pour objet de faire connaître aux entreprises locales et régionales, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises québécoises, les besoins en biens et en services des donneurs d'ordre à l'œuvre sur le territoire du Plan Nord;
- conseiller le gouvernement sur toute question que celui-ci lui soumet.



Photo : Village de Kangirsuk
Crédit : Ministère des Transports

Présentation des résultats

Plan stratégique 2016-2020

Enjeu 1 : La mise en valeur du potentiel économique

ORIENTATION 1 : Mettre en valeur de manière responsable le potentiel économique diversifié du Nord québécois au profit des populations qui y habitent et de l'ensemble du Québec.

Axes : Infrastructures stratégiques

Maximisation des retombées économiques sur le territoire du Plan Nord et dans tout le Québec

Enjeu 2 : Le développement des communautés nordiques

ORIENTATION 2 : Soutenir le développement de l'ensemble des communautés sur le territoire du Plan Nord, tant au chapitre de la mise en valeur de leur plein potentiel qu'à celui de leurs conditions de vie.

Axe : Accompagnement des communautés

Enjeu 3 : La protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité

ORIENTATION 3 : Protéger l'environnement et préserver la biodiversité distinctive du Nord québécois en s'assurant de mettre en place des mécanismes devant permettre de consacrer, d'ici à 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité.

Axe : Environnement et biodiversité

Enjeu 4 : Une gouvernance performante

ORIENTATION 4 : Mettre en place au sein de la Société une gouvernance efficace permettant de réaliser la mission du Plan Nord.

Axes : Implantation d'une approche globale, intégrée, cohérente et responsable

Déploiement de la Société du Plan Nord

Note : Les résultats présentés dans les pages suivantes sont liés au Plan stratégique 2016-2020 de la Société du Plan Nord, disponible dans son intégralité sur le site Internet de la Société au https://plannord.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2017/05/Plan_strategique-SPN_2016-2020.pdf.

1

La mise en valeur du potentiel économique

ORIENTATION 1

METTRE EN VALEUR DE MANIÈRE RESPONSABLE LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DIVERSIFIÉ DU NORD QUÉBÉCOIS AU PROFIT DES POPULATIONS QUI Y HABITENT ET DE L'ENSEMBLE DU QUÉBEC.

Axe : Infrastructures stratégiques

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019
1.1 ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DES PORTS STRATÉGIQUES SUR LE TERRITOIRE DU PLAN NORD POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS LES UTILISATEURS.	1.1.1 Accès aux infrastructures portuaires de Pointe-Noire, pour tous les utilisateurs.	Infrastructures portuaires de Pointe-Noire accessibles et opérationnelles d'ici à juin 2017.	Cible atteinte en 2016-2017
	1.1.2 Volume d'affaires des infrastructures portuaires soutenues sur le territoire du Plan Nord.	Volume d'affaires aux infrastructures portuaires du territoire du Plan Nord en croissance d'ici à 2020.	En cours de réalisation

Au cours de l'année 2018-2019, la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire a poursuivi ses activités de transbordement :

- pour le compte de Tata Steel Minerals Canada, depuis l'été 2016;
- pour le compte de Minerai de fer Québec, depuis février 2018.

En juin 2018, une entente de principe a été conclue avec la société minière Tacora Resources Inc. afin de lui permettre de bénéficier des services de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire pour expédier le minerai qui sera produit à la mine Scully, au Labrador. Des discussions sont en cours avec d'autres utilisateurs potentiels.

Rappelons que, depuis l'acquisition de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire par la Société du Plan Nord, des travaux importants ont été réalisés afin de permettre la reprise des activités et la croissance du volume d'affaires.

En 2016-2017 et 2017-2018, respectivement, près de 250 000 et de 1 million de tonnes de minerai de fer ont été manutentionnées. En 2018-2019, la croissance du volume d'affaires a permis d'atteindre 7 millions de tonnes aux installations de la SPPPN. En considérant les activités à venir, notamment l'arrivée d'un nouveau client à long terme, la SPPPN prévoit encore une fois une augmentation du volume de minerai transbordé pour 2019-2020.

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019
1.2 AUGMENTER LA CAPACITÉ ET L'EFFICACITÉ DE LA DESSERTE FERROVIAIRE ENTRE LA FOSSE DU LABRADOR ET LE PORT DE SEPT-ÎLES.	• 1.2.1 Solution optimale définie.	• Solution optimale retenue d'ici à 2018.	• Cible atteinte en 2017-2018
	• 1.2.2 Solution en cours d'implantation.	• Solution en cours d'implantation d'ici à 2020.	• Cible atteinte

La solution a été retenue en 2017-2018. Elle consiste à utiliser de façon optimale des infrastructures aménagées sur le territoire qui sont en mesure de répondre, à court terme, à la demande des sociétés minières.

Le chemin de fer Arnaud relie les installations de Pointe-Noire au chemin de fer Quebec North Shore & Labrador, lequel dessert la fosse du Labrador. Pour le secteur minier, la desserte ferroviaire doit être reliée à des équipements de transbordement qui ont la capacité d'absorber les volumes destinés à l'exportation. À cet effet, la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire investit dans la mise en œuvre de la solution par la connexion de ses deux cours de transbordement situées à l'extrémité sud du chemin de fer Arnaud au quai multiusager du Port de Sept-Îles. Le lien entre ces deux cours représentait le chaînon manquant dans le désenclavement du quai multiusager du Port de Sept-Îles permettant d'augmenter la capacité et l'efficacité de la desserte ferroviaire entre la fosse du Labrador et le Port de Sept-Îles.

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019
1.3 SOUTENIR LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT D'ÉNERGIES VERTES POUR LES COMMUNAUTÉS ET LES ENTREPRISES.	• 1.3.1 Plan d'action élaboré.	• Plan d'action élaboré en 2016.	• Cible atteinte en 2016-2017
	• 1.3.2 Projet pilote réalisé.	• Un projet pilote réalisé en 2017.	• Cible atteinte en 2017-2018
	• 1.3.3 Nombre de projets réalisés.	• 3 projets supplémentaires réalisés d'ici à 2020.	• En cours de réalisation

En 2018, la Société du Plan Nord a soutenu deux projets supplémentaires. D'abord, elle a contribué financièrement au projet de la Station Uapishka afin de relocaliser et d'optimiser ses installations. Un des éléments du projet consistait à équiper la Station d'un système d'approvisionnement en énergie basé sur les ressources renouvelables : une chaudière à biomasse alimente tout le bâtiment principal en chaleur, en plus des chauffe-eau. En outre, 30 panneaux solaires et 2 éoliennes sont installés sur le site, permettant de générer 16 000 W d'énergie et d'approvisionner 4 batteries intelligentes alimentant l'ensemble du site en électricité (bâtiment principal, dortoirs, camps, chalet).

Rappelons qu'en 2017, grâce à une aide financière de 22 450 \$ octroyée par la Société du Plan Nord, la MRC de la Minganie a installé un système autonome d'énergie hybride combinant l'énergie solaire et éolienne pour réduire la consommation de carburant du groupe électrogène de son bureau d'accueil touristique à Rivière-au-Tonnerre. L'installation du système a permis de réduire de façon importante la consommation de carburant de la génératrice. De 2017 à 2018, elle est ainsi passée de 1 650 l à 990 l, soit une diminution de 40 %.

Ensuite, un conteneur-serre hydroponique a été installé à Kuujuaq en décembre 2018. Le conteneur est chauffé grâce à la réutilisation d'huiles usagées. Ce type de chauffage permet d'éviter l'utilisation de diesel.

Toujours à Kuujuaq, une étude de pré faisabilité pour la valorisation énergétique des matières résiduelles est en cours de réalisation. Déjà, l'étude confirme un potentiel suffisant pour récupérer de la chaleur qui permettrait de chauffer plusieurs bâtiments.

Finalement, un appel de projets pour approvisionner la Côte-Nord en gaz naturel liquéfié a été lancé en août 2018. Bien que le gaz naturel ne soit pas une énergie renouvelable, le remplacement du mazout lourd et du diesel par le gaz naturel permettra des réductions substantielles d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019
1.4 AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS SUR LE TERRITOIRE DU PLAN NORD.	• 1.4.1 Nombre de nouvelles communautés desservies par la fibre optique.	• 5 nouvelles communautés desservies par fibre optique à partir de 2018.	• Cible reportée — En cours de réalisation
	• 1.4.2 Nombre de volets du plan directeur de télécommunications du Plan Nord réalisés.	• 3 volets complétés d'ici à 2020.	• En cours de réalisation

En septembre 2018, le déploiement d'un câble de fibre optique de plus de 200 km au nord de Fermont a été achevé, ce qui permettra, dès l'été 2019, de raccorder par fibre optique les communautés de Schefferville, Matimekossh-Lac-John et Kawawachikamach. La Société du Plan Nord appuie la réalisation du projet avec une aide financière de 5 millions de dollars.

Mentionnons que, depuis février 2017, les communautés crie d'Eastmain et de Waskaganish sont raccordées au réseau de fibre optique de l'organisme à but non lucratif Réseau de communications Eeyou. Ce projet de 22,3 millions de dollars a été réalisé grâce à un appui financier de 6,5 millions de dollars de la Société du Plan Nord.

Finalement, dans le cadre de deux projets de développement où la Société du Plan Nord est également un partenaire financier, huit communautés supplémentaires réparties sur le territoire Eeyou Istchee Baie-James et au Nunavik pourraient être raccordées par fibre optique jusqu'à la maison d'ici à la fin de 2020.

Alors que deux volets du plan directeur étaient déjà achevés, l'année 2018-2019 a permis la progression importante des travaux d'un troisième volet, soit le raccordement du secteur de Schefferville à la fibre optique, lequel devrait être terminé à l'été 2019.

Enfin, les travaux relatifs au quatrième volet du plan directeur sont amorcés, soit l'amélioration du réseau Internet de la Basse-Côte-Nord.

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019
1.5 FAVORISER LE PARTAGE DE TOUT TYPE D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET LEUR FINANCEMENT ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES PRINCIPAUX UTILISATEURS.	• 1.5.1 Orientations entérinées et en vigueur.	• Orientations entérinées d'ici à décembre 2016.	• Cible atteinte
	• 1.5.2 Nombre de projets en partenariat soutenus.	• 3 projets soutenus d'ici à 2020.	• Cible atteinte en 2016-2017

Une enveloppe de 10 millions de dollars soutenant la mise en place d'infrastructures multiusagers en territoire nordique a été annoncée dans le budget 2019-2020. Cette enveloppe mise à la disposition de la Société du Plan Nord permettra la mise en place d'infrastructures bénéficiant à plusieurs projets remplissant les conditions suivantes : l'infrastructure doit servir à plus d'un projet, offrir un potentiel de développement économique et être acceptable pour les populations locales et autochtones concernées ainsi qu'offrir une perspective de rendement ou un horizon de remboursement acceptable pour le gouvernement.

Axe : Maximisation des retombées économiques sur le territoire du Plan Nord et dans tout le Québec

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019
1.6 ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'AFFAIRES DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DU PLAN NORD.	• 1.6.1 Bureau de commercialisation mis en place.	• Bureau de commercialisation mis en place en 2016.	• Cible atteinte en 2016-2017
	• 1.6.2 Activités de démarchage réalisées auprès d'investisseurs.	• 3 activités de démarchage annuelles réalisées auprès d'investisseurs.	• Cible annuelle atteinte
	• 1.6.3 Nombre d'entreprises implantées ou ayant réalisé un projet sur le territoire.	• 5 entreprises implantées ou ayant réalisé un projet d'ici à 2018. • 10 entreprises implantées ou ayant réalisé un projet d'ici à 2020.	• Cible atteinte • En cours de réalisation

En 2018-2019, le Bureau de commercialisation a facilité le développement des affaires pour les entreprises du territoire du Plan Nord. D'abord, par le partage de son répertoire d'entreprises avec cinq organismes de développement régional – Gouvernement de la nation crie, Administration régionale Baie-James, Développement Chibougamau, Innovation et Développement Manicouagan et Développement économique Sept-Îles – leur permettant ainsi de mieux répondre aux requêtes des entreprises et des partenaires. Ensuite, par l'organisation de la Journée des donneurs d'ordres et des fournisseurs à Chapais et, enfin, la préparation de deux activités de maillage d'affaires Nord/Sud à Sept-Îles et Chibougamau.

Le Bureau de commercialisation a participé à six activités de démarchage auprès d'investisseurs canadiens et étrangers, soit à la SME's 6th Annual Current Trends in Mining Finance Conference, à 121 Mining Investment New York à deux reprises, au Canadian Mining Day à Londres et au Prospectors and Developers Association of Canada à Toronto afin d'établir des liens avec des investisseurs. Une mission au Québec de l'Agence allemande d'approvisionnement en minéraux (DERA) a été organisée afin de promouvoir le potentiel du territoire au nord du 49^e parallèle comme source d'approvisionnement en minéraux stratégiques pour l'industrie allemande.



Deux projets d'implantation d'entreprises ont vu le jour dans le secteur forestier : Barrette-Chapais a entamé la construction d'une usine de granules de bois (Granule 777), puis Chantiers Chibougamau a acquis l'ancienne usine de pâte kraft de Domtar à Lebel-sur-Quévillon afin de relancer les activités sous le nom Nordic Kraft. Dans le secteur minier, Nemaska Lithium a bouclé un premier financement de 1,1 milliard de dollars le 30 mai 2018, permettant de démarrer les travaux de construction à la mine Whabouchi. Le nombre d'entreprises implantées depuis la création du Bureau de commercialisation en 2016 est porté à huit.

Enfin, le Bureau a collaboré aux efforts de structuration et de développement de la filière industrielle des batteries lithium-ion au Québec.

Photo : Projet minier Whabouchi
Crédit : Nemaska Lithium

2

Le développement des communautés nordiques

ORIENTATION 2

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEMBLE DES COMMUNAUTÉS SUR LE TERRITOIRE DU PLAN NORD, TANT AU CHAPITRE DE LA MISE EN VALEUR DE LEUR PLEIN POTENTIEL QU'À CELUI DE LEURS CONDITIONS DE VIE.

Axe : Accompagnement des communautés

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019
2.1 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS LOCALES ET AUTOCHTONES.	• 2.1.1 Nombre de projets soutenus par le Fonds d'initiatives du Plan Nord (FIPN).	• Un minimum de 8 projets soutenus par le FIPN par année.	• Cible annuelle atteinte
	• 2.1.2 Nombre de communautés ayant optimisé leur développement socioéconomique.	• 3 communautés par année ayant optimisé leur développement socioéconomique.	• Cible annuelle atteinte

Au cours de l'année, 5,45 millions de dollars ont été affectés au soutien de 76 projets structurants grâce au Fonds d'initiatives du Plan Nord. La valeur des projets financés totalise 31,6 millions de dollars. Ainsi, chaque dollar investi par le Fonds d'initiatives du Plan Nord a généré un investissement de 4,80 \$ des promoteurs et des partenaires régionaux.

Quatre communautés ont optimisé leur développement socioéconomique.

Soutien à la mise en œuvre d'un plan de diversification économique de la Ville de Chapais

La Société a apporté son soutien aux acteurs locaux et régionaux afin de développer un plan de diversification économique pour la période 2017-2020. Les cinq axes d'intervention du Plan s'appuient sur un profil socioéconomique et sur un diagnostic. La Ville de Chapais et la Corporation de développement économique de Chapais assurent la mise en œuvre de ce plan avec la collaboration d'acteurs régionaux, ainsi que de la Société et de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux concernés.

Développement de serres communautaires

Par son financement accordé en 2018-2019, le Programme de développement de serres communautaires a permis la construction ou l'amélioration de serres à Kawawachikamach, Villebois et Pointe-aux-Outardes (coopérative Gaïa).

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019
2.2 MESURER L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DES POPULATIONS DES COMMUNAUTÉS NORDIQUES.	2.2.1 Outil développé.	Outil développé à partir de 2017.	Cible non atteinte
	2.2.2 Évaluation des changements démographiques et des mouvements des populations du Nord.	Évaluation bisannuelle des changements démographiques et des mouvements des populations du Nord à partir de 2018.	Cible non atteinte

Un outil de projection démographique a été proposé en 2017-2018 par le Comité interministériel sur la démographie. Cependant, celui-ci n'a pas été retenu en raison de l'évolution des besoins. Des démarches seront effectuées auprès de l'Institut de la statistique du Québec en 2019-2020 afin d'évaluer les modalités de production de données démographiques pour la Société.

Les évaluations des changements démographiques et des mouvements de populations du Nord n'ont pu être produites.



OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019
2.3 FAVORISER L'EMPLOI DANS LES COMMUNAUTÉS LOCALES ET AUTOCHTONES SUR LE TERRITOIRE DU PLAN NORD.	2.3.1 Nombre d'initiatives mises en place. 2.3.2 Nombre d'emplois créés ou maintenus à la suite de ces initiatives.	5 initiatives réalisées annuellement.	Cible annuelle atteinte

La quatrième année d'activité de la Société du Plan Nord s'inscrit dans la consolidation des alliances et le développement de projets structurants. Grâce au Fonds d'initiatives du Plan Nord, 76 projets porteurs ont été soutenus sur l'ensemble du territoire du Plan Nord. Près de 300 emplois (temps plein, temps partiel et saisonniers) sont ainsi créés.

Pour sa part, l'augmentation importante du volume de minerai manutentionné sur le site de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire a permis la création d'une cinquantaine d'emplois, portant le nombre total d'employés à plus de 140 au 31 mars 2019.

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019
2.4 ATTÉNUER LES EFFETS ASSOCIÉS AU NAVETTAGE AÉROPORTÉ (FLY-IN/FLY-OUT).	2.4.1 Mesure des effets. 2.4.2 Implantation d'initiatives.	- Première mesure des effets en 2017. - Deuxième mesure des effets en 2020. - Implantation d'initiatives à partir de 2017.	- Cible atteinte - À venir - En cours de réalisation

Avec l'aide financière de 88 050 \$ de la Société du Plan Nord, le Regroupement des femmes de la Côte-Nord et la Chaire de recherche sur le développement durable du Nord de l'Université Laval ont codirigé un projet de recherche afin de mesurer les effets du *fly-in/fly-out* (FIFO) sur les femmes et les communautés de la Côte-Nord. Les résultats dévoilés en mars 2019 révèlent que cette pratique s'inscrit dans une stratégie industrielle préconisée dans le cadre du développement nordique. On y documente l'éventail d'effets sociaux observés. Afin de bien comprendre la problématique, la Société du Plan Nord soutient également deux autres mesures : d'abord, un projet sur les effets du FIFO dans la région du Nord-du-Québec, mené par le Comité condition féminine Baie-James, puis sur la mesure des effets fiscaux et économiques du navettage aéroporté mené par le Centre pour le Nord, une filiale du Conference Board du Canada.

Visant à atténuer les effets associés au navettage aéroporté largement utilisé par les entreprises basées sur le territoire nordique, un guide de bonnes pratiques est en préparation. L'objectif poursuivi est d'introduire un cadre d'application entourant le FIFO et d'y associer un principe de responsabilité sociale. Le guide visera à outiller les entreprises afin qu'elles contribuent à atténuer les effets négatifs observés.

3

La protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité

ORIENTATION 3

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DISTINCTIVE DU NORD QUÉBÉCOIS EN S'ASSURANT DE METTRE EN PLACE DES MÉCANISMES DEVANT PERMETTRE DE CONSACRER, D'ICI À 2035, 50 % DU TERRITOIRE DU PLAN NORD À DES FINS AUTRES QU'INDUSTRIELLES, À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET À LA SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITÉ.

Axe : Environnement et biodiversité

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019
3.1 CONTRIBUER À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE.	3.1.1 Pourcentage du territoire du Plan Nord consacré à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité.	50 % en 2035, dont 20 % d'aires protégées en 2020.	En cours de réalisation

Le territoire du Plan Nord compte actuellement 12,78 % d'aires protégées sur l'objectif de 20 %, en tenant compte des territoires désignés et ceux en phase de désignation. En ce qui concerne les 30 % résiduels, les travaux du Groupe de travail sur l'affectation prioritaire de 30 % du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité et à la mise en valeur de divers types de développement (GT30 %) se sont poursuivis.

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019
3.2 ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE ET UN PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL.	• 3.2.1 Stratégie et plan d'action élaborés.	• Stratégie et plan d'action élaborés d'ici à décembre 2016.	• Intégré au PADD 2017-2020
	• 3.2.2 Pourcentage du plan d'action réalisé en 2018 et 2020.	• 50 % du plan d'action réalisé en 2018.	• Intégré au PADD 2017-2020
		• 100 % du plan d'action réalisé en 2020.	• Intégré au PADD 2017-2020

Les actions environnementales de la Société visées par cet objectif ont été intégrées à son Plan d'action de développement durable 2017-2020 (PADD 17-20). La Société est tenue, comme tous les ministères et organismes de l'administration publique, de se doter d'un PADD démontrant sa contribution à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 qui comprend un volet environnemental. Cette façon de faire est cohérente avec les pratiques souhaitées par le gouvernement en matière de développement durable et conjugue l'administration de deux exercices. La reddition de comptes relative au PADD 17-20 se trouve à la section suivante du rapport d'activité.



Photo : Lieu d'enfouissement en milieu nordique de Kuujuaq
Crédit : Société du Plan Nord

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019
3.3 SOUTENIR LES INITIATIVES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ.	• 3.3.1 Nombre de projets soutenus.	• 5 projets soutenus annuellement.	• Cible annuelle atteinte

En 2018-2019, la Société du Plan Nord a contribué à la réalisation de 12 projets à caractère environnemental, notamment en matière de nettoyage de sites d'entreposage de matières dangereuses au Nunavik, de gestion de l'eau de collectivités, de dépotoirs clandestins, de véhicules miniers électriques, de surveillance environnementale et de connaissances sur la flore nordique.

4

Une gouvernance performante

ORIENTATION 4

METTRE EN PLACE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ UNE GOUVERNANCE EFFICACE PERMETTANT DE RÉALISER LA MISSION DU PLAN NORD.

Axe : Implantation d'une approche globale, intégrée, cohérente et responsable

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019
4.1 POSITIONNER LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD COMME ACTEUR CLÉ, TANT AUPRÈS DE SES PARTENAIRES DU TERRITOIRE, QU'AU QUÉBEC ET À L'ÉTRANGER.	• 4.1.1 Coordination des activités des ministères et des organismes prévues dans le Plan Nord.	• 12 ententes conclues avec les ministères et les organismes d'ici à juin 2016 et par la suite, suivi effectué annuellement.	• Cible annuelle atteinte
	• 4.1.2 Modulation des normes et des réglementations applicables sur le territoire du Plan Nord pour tenir compte de ses réalités particulières.	• 3 interventions annuellement auprès des ministères et organismes.	• Cible annuelle atteinte
	• 4.1.3 Participation active des populations autochtones et locales ainsi que des partenaires à la démarche du Plan Nord.	• Maintenir un taux minimal de participation de 85 % à l'Assemblée des partenaires. • Une réunion annuelle par table autochtone active.	• Cible non atteinte • Cible non atteinte
	• 4.1.4 Taux de notoriété de la Société du Plan Nord.	• Taux de notoriété de la Société du Plan Nord amélioré par rapport au taux d'origine.	• Cible non atteinte

Au 31 mars 2019, c'est 15 ententes conclues avec les ministères et les organismes permettant la mise en œuvre de 37 des 91 priorités d'actions du *Plan Nord à l'horizon 2035, Plan d'action 2015-2020*. Pour l'année 2018-2019, la Société du Plan Nord a investi 62,9 millions de dollars pour la réalisation de ces priorités d'action.

La Société du Plan Nord a spécifié les particularités nordiques du territoire du Plan Nord aux autorités concernées pour l'embauche concernant les emplois occasionnels dans la fonction publique, la mise en place du Programme pour les chemins multiressources du secteur minier et l'annonce d'une enveloppe budgétaire de 5 millions de dollars sur cinq ans pour la formation de la main-d'œuvre locale et autochtone en milieu nordique.

L'Assemblée des partenaires s'est réunie à deux reprises. Le taux de participation a atteint 60 % à la rencontre du 4 mai 2018 et 64 % à la rencontre du 19 novembre 2018. En mai, les membres ont adopté un avis sur la main-d'œuvre et la vitalité des

communautés qu'ils ont présentées au ministre responsable de la Société du Plan Nord en janvier 2019. La rencontre de novembre a été l'occasion d'enrichir les connaissances des membres sur la biodiversité en milieu nordique québécois.

Aucune table autochtone n'est active présentement. Jusqu'à maintenant, les nations ont préféré utiliser des véhicules courants pour discuter d'enjeux les concernant.

En 2019, la Société a jugé plus utile de mesurer le taux de satisfaction de la clientèle (promoteurs/partenaires) dans une perspective visant à bonifier ses services.



Photo : Assemblée des partenaires du 19 novembre 2018
Crédit : Société du Plan Nord

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019
4.2 FAVORISER L'ACCROISSEMENT DE CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET LEUR APPLICATION AU PROFIT DU TERRITOIRE.	• 4.2.1 Définition des besoins de recherche avec les acteurs concernés.	• Définition des besoins de recherche avec les acteurs concernés d'ici au 31 mars 2017 et en assurer la mise à jour.	• Cible atteinte en 2017, mise à jour en continu
	• 4.2.2 Mise en œuvre de l'Institut nordique du Québec.	• Mise en œuvre de l'Institut nordique du Québec d'ici à 2018.	• Cible atteinte

La Société du Plan Nord finance l'implantation de l'Institut nordique du Québec (INQ) et participe à ses travaux.

En 2017, l'INQ a dévoilé sa programmation scientifique. Il s'agit d'un travail de concertation réalisé en ateliers avec des chercheurs et des représentants du milieu. En 2018-2019, la Société du Plan Nord a participé aux rencontres du comité d'implantation et a ainsi assuré un suivi avec les acteurs concernés.

Une contribution totale de 27,5 millions de dollars est attendue du gouvernement du Québec par l'entremise de la Société du Plan Nord pour la construction du complexe scientifique de l'Institut nordique du Québec. Une contribution du gouvernement fédéral de 25,6 millions de dollars, provenant du volet Infrastructures provinciales-territoriales — Projets nationaux et régionaux du Fonds Chantiers Canada 2014-2024, a été annoncée le 3 août 2018.

En plus du complexe scientifique, la Société du Plan Nord contribue par une subvention de 483 728 \$ à l'amélioration de la Station Uapishka sur la Côte-Nord à titre de composante territoriale de l'INQ. Les travaux sont terminés et la station est fonctionnelle.

Depuis 2015, la Société du Plan Nord soutient également la création de l'INQ par une enveloppe distincte de 3 millions de dollars financée à partir du Fonds du Plan Nord. La Société du Plan Nord est aussi membre active du comité d'implantation de l'INQ qui rassemble les parties prenantes.

Axe : Déploiement de la Société du Plan Nord

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019
4.3 ASSURER UNE PRÉSENCE FONCTIONNELLE ET EFFICACE POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.	• 4.3.1 Développer la solution appropriée pour l'offre de services au Nunavik.	• Offre de services implantée d'ici à 2017.	• Cible non atteinte
	• 4.3.2 Nombre de bureaux régionaux en fonction de la population desservie ou du potentiel de développement.	• Maintien du nombre de bureaux régionaux en fonction de la population desservie ou du potentiel de développement.	• Cible atteinte
	• 4.3.3 Pourcentage des postes autorisés comblés.	• 100 % des postes autorisés comblés à partir de 2017.	• Cible atteinte

Pour être près des communautés et des entreprises avec lesquelles elle travaille, la Société déploie sur le territoire des bureaux dans les régions qui y sont associées.

La Société a maintenu quatre bureaux régionaux dans lesquels se répartissent des employés de la Société :

- Roberval : 3 employés;
- Chibougamau : 2 employés;
- Baie-Comeau : 1 employé;
- Sept-Îles : 7 employés.

Les bureaux sont situés dans les régions administratives concernées facilitant ainsi les interactions avec les parties prenantes associées au développement minier, forestier, faunique, touristique, bioalimentaire ainsi qu'au développement des volets sociaux et environnementaux touchant les communautés et les nations autochtones.

Un employé travaille à Kuujuaq au développement d'un projet-pilote de valorisation énergétique des matières résiduelles et de serre commerciale.

Lors de sa création en 2015, la Société du Plan Nord s'est vu autoriser 50 équivalents temps complet (ETC). Une hausse a été accordée en 2019 portant à 58 le nombre autorisé au 31 mars. La Société est en voie de pourvoir ces postes.

OBJECTIF	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019
4.4 MAINTENIR ET DÉVELOPPER L'EXPERTISE DU PERSONNEL.	• 4.4.1 Pourcentage des employés ayant reçu un certain nombre d'heures de formation en moyenne.	• 75 % des employés ont reçu 7 heures de formation en moyenne annuellement.	• Cible annuelle atteinte

En tout, 89 % des employés ont reçu 18,54 heures de formation en moyenne en 2018.

Plan d'action de développement durable 2017-2020

Comme il est prévu par la Loi sur le développement durable, la Société du Plan Nord fait état, dans cette section, des résultats de son Plan d'action de développement durable 2017-2020. Des 33 actions qui le composent, 8 actions font l'objet de la présente reddition de compte soit celles dont les cibles étaient échues pour l'exercice 2018-2019. Ces actions contribuent par ailleurs à trois planifications gouvernementales :

- Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD);
- Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (OGDB);
- Agenda 21 de la culture (A21C).

Action 10 Consulter les membres de l'Assemblée des partenaires sur les enjeux et les pistes d'actions permettant une réalisation optimale de la mission de la Société du Plan Nord.

INDICATEUR

10.1 Nombre de consultations de l'Assemblée des partenaires par année.

CIBLE

10.1.1 Tenir au moins une consultation par année.

CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE

SGDD objectif 1.3 : Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales.

- Résultat recherché par la SGDD : accroître l'utilisation de moyens qui encouragent et facilitent la consultation et la participation des citoyens et des parties prenantes dans le cadre des travaux des MO.

RÉSULTATS

10.1.1 L'Assemblée des partenaires s'est réunie à deux reprises (mai et novembre 2018). La rencontre de mai a permis aux membres d'adopter un avis sur la main-d'œuvre et la vitalité. Cet avis a été présenté au ministre responsable du Plan Nord. La rencontre de novembre a été l'occasion d'enrichir les connaissances des membres sur la biodiversité en milieu nordique québécois.

Action 11 Tenir des rencontres de tables Québec-nations autochtones, pour les nations présentes sur le territoire du Plan Nord, en collaboration avec le Secrétariat aux affaires autochtones.

INDICATEUR

11.1 Nombre de rencontres de tables actives Québec-nations autochtones par année.

CIBLE

11.1.1 Tenir au moins une rencontre annuelle par table active.

CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE

SGDD objectif 1.3 : Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales.

- Résultat recherché par la SGDD : accroître l'utilisation de moyens qui encouragent et facilitent la consultation et la participation des citoyens et des parties prenantes dans le cadre des travaux des MO.

RÉSULTATS

- 11.1.1 Aucune table n'est active présentement. Jusqu'à maintenant, les nations ont préféré utiliser des véhicules courants afin de discuter d'enjeux les concernant.

Action 12 Assurer une mise à niveau annuelle du personnel concernant des compétences en développement durable.
INDICATEUR

- 12.1 Nombre d'activités réalisées par domaine pour le personnel concerné.

CIBLE

- 12.1.1 Au moins trois activités par année parmi les domaines suivants :

- Grille d'analyse de développement durable;
- Acquisitions écoresponsables;
- Événements écoresponsables;
- Culture autochtone (A21C);
- Enjeux environnementaux.

CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES**Principale :**

SGDD objectif 1.4 : Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique.

- Résultat recherché par la SGDD : formation sur les pratiques en matière de développement durable.

Complémentaires :

SGDD objectif 1.5 : Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial;

OGDB orientation 7 : Sensibiliser, informer et éduquer relativement à l'importance de conserver la diversité biologique et à la valeur des services écologiques;

A21C objectif 17 : Reconnaître et respecter la relation étroite existant entre culture et territoire chez les nations amérindiennes et la nation inuite. Participer à la préservation ainsi qu'à la mise en valeur de leurs savoirs et usages traditionnels.

RÉSULTATS

- 12.1.1 Les trois domaines d'activité suivants ont fait l'objet de 9 activités de mise à niveau de compétences d'employés de la Société en 2018-2019 :

- Acquisitions écoresponsables : 2 activités;
- Culture autochtone : 2 activités;
- Enjeux environnementaux : 5 activités.

Ces activités ont permis à des employés de la Société d'acquérir ou de mettre à niveau des connaissances et des compétences en matière de développement durable, notamment quant aux pratiques d'achats de biens et de services écoresponsables, à l'évolution des changements climatiques, à la dynamique du pergélisol ou encore aux relations entre les Inuits et le gouvernement du Québec.

Action 16 **Amorcer une réflexion visant à doter la Société d'un cadre d'intervention financière responsable pour orienter ses décisions.****INDICATEUR**

16.1 Date de conclusion du dossier d'opportunité.

CIBLE

16.1.1 Élaborer un dossier d'opportunité d'ici à mars 2019.

CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES**Principale :**

SGDD objectif 2.3 : Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

- Résultat recherché par la SGDD : l'intégration de critères d'écoresponsabilité et de mesures d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien financier et d'investissements publics.

Complémentaires :

SGDD objectif 1.2 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics.

RÉSULTATS

16.1.1 La réflexion a été amorcée par, entre autres, les activités suivantes : contribution au Groupe de travail sur le financement responsable, participation au 4^e Colloque québécois de l'investissement responsable du Réseau PRI Québec et la poursuite de l'utilisation des critères de développement durable pour l'analyse des projets reçus au Fonds d'initiatives du Plan Nord. Le travail avec les partenaires de la Société du Plan Nord doit se poursuivre avant de statuer sur le type de cadre d'intervention financière responsable et son opportunité, que la Société pourrait adopter pour orienter ses décisions.



Action 17 Poursuivre la participation de la Société au comité d'implantation de l'Institut nordique du Québec.

INDICATEUR

- 17.1 Nombre de rencontres auxquelles la Société participe par année.

CIBLE

- 17.1.1 Participer à deux rencontres par année.

CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES

Principale :

SGDD objectif 2.4 : Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable. [Activité incontournable]¹

- Résultat recherché par la SGDD : la promotion des formations universitaires, collégiales, professionnelles et continues en cette matière.

Complémentaires :

SGDD objectif 6.4 : Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels.

OGDB orientation 6 : Acquérir des connaissances pour soutenir une prise de décision éclairée.

RÉSULTATS

- 17.1.1 En 2018-2019, l'Institut nordique du Québec a tenu deux rencontres de son comité d'implantation. La Société a participé à ces deux rencontres.



Crédit : Société du Plan Nord

1. Cette action vise à contribuer à une activité obligatoire pour tous les ministères et organismes.

Action 18 Favoriser l'émergence de projets environnementaux des communautés.**INDICATEUR**

- 18.1 Nombre de projets soutenus par année.

CIBLE

- 18.1.1 Soutenir trois projets par année d'ici mars 2020.

CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE

SGDD objectif 3.1 : Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité.

- Résultat recherché par la SGDD : l'adoption de pratiques et de modes de gestion responsables des ressources naturelles respectueux des écosystèmes.

RÉSULTATS

- 18.1.1 Par ses programmes, la Société du Plan Nord a contribué à la réalisation de 12 projets à caractère environnemental, notamment en matière de nettoyage de sites d'entreposage de matières dangereuses au Nunavik, de gestion de l'eau de collectivités, de dépotoirs clandestins, de véhicules miniers électriques, de surveillance environnementale et de connaissances sur la flore nordique.

Action 23 Doter la Société du Plan Nord de lignes directrices pour soutenir le développement de l'économie sociale.**INDICATEUR**

- 23.1 Date d'adoption des lignes directrices.

CIBLE

- 23.1.1 Lignes directrices adoptées d'ici à mars 2019.

CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES**Principale :**

SGDD objectif 4.2 : Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.

- Résultat recherché par la SGDD : le renforcement de l'appui et de la promotion des interventions des organismes communautaires et d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.

Complémentaires :

SGDD objectif 6.2 : Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires.

RÉSULTATS

- 23.1.1 Par les critères de développement durable intégrés à l'analyse du Fonds d'initiatives du Plan Nord, la Société du Plan Nord reconnaît la valeur ajoutée des projets favorisant la création de bénéfices poursuivis par l'économie sociale. Par ailleurs, les entreprises d'économie sociale sont admissibles au Fonds. Enfin, le Plan d'action de développement durable de la Société du Plan Nord a ciblé un nombre de projets d'économie sociale, issus des milieux, à soutenir d'ici à 2020.

Action 29 Améliorer les infrastructures de télécommunications sur le territoire du Plan Nord.**INDICATEUR**

29.1 Nombre de nouvelles communautés desservies par fibre optique.

CIBLE

29.1.1 Raccorder cinq nouvelles communautés par fibre optique à partir de 2018.

CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES

SGDD objectif 6.2 : Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires.

- Résultat recherché par la SGDD : la mise en oeuvre de mesures et de programmes qui soutiennent le développement socioéconomique des collectivités dans une perspective de développement durable.

RÉSULTATS

29.1.1 En septembre 2018, le déploiement d'un câble de fibre optique de plus de 200 km au nord de Fermont a été achevé, ce qui permettra, dès l'été 2019, de raccorder par fibre optique les communautés de Schefferville, Matimekossh-Lac-John et Kawawachikamach. La Société du Plan Nord appuie la réalisation du projet avec une aide financière de 5 millions de dollars.

Mentionnons que, depuis février 2017, les communautés criées d'Eastmain et de Waskaganish sont raccordées au réseau de fibre optique de l'organisme à but non lucratif Réseau de communications Eeyou. Ce projet de 22,3 millions de dollars a été réalisé grâce à un appui financier de 6,5 millions de dollars de la Société du Plan Nord.

Finalement, dans le cadre de deux projets en développement où la Société du Plan Nord est également un partenaire financier, huit communautés supplémentaires réparties sur le territoire Eeyou Istchee Baie-James et au Nunavik pourraient être raccordées par fibre optique jusqu'à la maison d'ici à la fin de 2020.

Gouvernance

La Loi sur la Société du Plan Nord (RLRQ, chapitre S-16.011) a constitué la Société du Plan Nord qui est officiellement entrée en fonction le 1^{er} avril 2015. Le ministre responsable de la Société du Plan Nord est responsable de l'application de cette loi. La Société du Plan Nord est administrée par un conseil d'administration composé de membres nommés par le gouvernement, y compris la présidente du conseil et le président-directeur général (PDG). Pour assurer le fonctionnement de la Société, une structure composée de quatre unités d'affaires est en place². La Société travaille en collaboration constante et étroite avec les ministères et organismes gouvernementaux afin de mener à bien sa mission.

Conseil d'administration

Le gouvernement nomme les membres du conseil d'administration, autres que le président du conseil et le président-directeur général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil³, de leur intérêt pour le milieu nordique et de leur connaissance de celui-ci. Conformément à l'article 33 de la Loi sur la Société du Plan Nord, le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration, nomme le président-directeur général en tenant compte du profil de compétence et d'expérience approuvé par le conseil. À l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

Le conseil d'administration s'est doté d'un code d'éthique et de déontologie des administrateurs auquel les membres confirment chaque année leur adhésion; ce code se trouve en annexe du présent rapport.

Deux comités du conseil d'administration sont en fonction : le Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines ainsi que le Comité de vérification, lesquels exercent leur rôle et leurs obligations conformément à la loi et au Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord. Les séances du conseil et des comités ont lieu au siège social de la Société. Toutefois, comme cela est prévu au règlement, le conseil d'administration tient annuellement au moins l'une de ses séances sur le territoire du Plan Nord. Il est possible pour les membres de participer aux rencontres par téléphone ou par visioconférence.

Un processus formel d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration est en vigueur. L'évaluation, sous la responsabilité du Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines, a lieu une fois par année. Après consultation de tous les membres du conseil d'administration, le Comité discute et propose des correctifs pour améliorer le fonctionnement du conseil d'administration. Il existe également une procédure d'évaluation de la présidente et de l'ensemble des membres.

Mandat

Le conseil d'administration établit les orientations de la Société conformément à la stratégie gouvernementale du Plan Nord à l'horizon 2035 – plan d'action 2015-2020. Il s'assure de leur mise en œuvre et est garant des décisions de la Société devant le gouvernement.

Le conseil d'administration a notamment pour mandats d'approuver les règles de gouvernance de la Société, de nommer les membres des comités du conseil et de former tout autre comité pour faciliter le bon fonctionnement de la Société, d'adopter le plan stratégique, d'approuver différents documents relatifs à la conduite des affaires de la Société, dont le plan d'exploitation, le rapport d'activité, les codes d'éthique et de déontologie des employés et des administrateurs, ainsi que d'adopter les règles de fonctionnement de l'Assemblée des partenaires et de nomination de ses membres.

2. La structure administrative de la Société est décrite à la page 44.

3. Le *Profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration* est rendu public sur le site Internet de la Société du Plan Nord à l'adresse suivante : <https://plannord.gouv.qc.ca/fr/spn/ca/>.

Composition

Au 31 mars 2019, 8 membres⁴ nommés par le gouvernement composent le conseil d'administration. Tel que le prévoit la loi constitutive de la Société, la majorité d'entre eux, dont la présidente, M^{me} Élisabeth Blais, proviennent du territoire du Plan Nord et ont le statut de membre indépendant. La Société respecte également le critère de la parité homme-femme au sein du conseil et l'un de ses membres était âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination.

Sommaire des activités réalisées en 2018-2019

Le conseil d'administration a maintenu un regard attentif sur les dossiers émanant de la Société ferroviaire et portuaire de PointeNoire et sur les travaux visant la protection de 50 % du territoire nordique. Il a suivi le développement de plusieurs dossiers dont les serres communautaires, le financement de chemins d'accès multiresources, l'amélioration des télécommunications en territoire nordique et de sept projets de plus de 100 000 \$ présentés dans le cadre du Fonds d'initiatives du Plan Nord. Le conseil d'administration a porté son attention sur l'approvisionnement de la Côte-Nord en gaz naturel liquéfié, à une étude des besoins en transport aérien régional sur le territoire du Plan Nord et à l'approbation d'un nouveau programme visant le nettoyage de sites d'entrepôts de matières dangereuses résiduelles dans les villages nordiques du Nunavik.

Lors de ses travaux, le conseil a approuvé, entre autres, les conditions de travail des employés, la Politique de gestion intégrée des risques, le rapport d'activité ainsi que les états financiers de l'exercice 2017-2018, les prévisions budgétaires et le plan d'exploitation 2019-2020. Le conseil d'administration a également suivi les travaux portant sur le suivi et l'évaluation du Plan Nord à l'horizon 2035 – plan d'action 2015-2020 sur la préparation d'une vision pour le développement nordique et la prochaine planification stratégique.

Pendant l'année, le conseil a tenu sept séances ordinaires, dont une au nord du 49^e parallèle comme le prévoit son règlement⁵, dans la région de Eeyou Istchee Baie-James. Une séance extraordinaire a eu lieu en mai 2018.

Comité de vérification

Mandat

Le Comité de vérification a notamment pour mandats d'examiner et de recommander au conseil d'administration l'approbation des documents budgétaires et financiers, du rapport annuel d'activité et de s'assurer de la mise en place de contrôles internes et d'un processus adéquat de gestion des risques. Il doit également approuver le plan d'audit préparé par le Vérificateur général du Québec.

Composition

Le Comité est composé d'au moins trois membres, dont une majorité doit avoir le statut de membre indépendant. Le Comité doit compter parmi ses membres des personnes qui possèdent des compétences en matière comptable et financière et au moins l'un d'eux doit être membre d'un des ordres professionnels de comptables mentionnés dans le Code des professions. Au 31 mars 2019, le Comité est composé de deux membres⁶, soit de M^{me} Johanne Jean, présidente, ainsi que de M. Rémy « Kak'wa » Kurtness.

4. Voir la section « Composition du conseil d'administration au 31 mars 2019 » à la page 36.

5. Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord.

6. La Société est en attente de nouvelles nominations de membres par le gouvernement du Québec.

Sommaire des activités réalisées en 2018-2019

Le Comité a amorcé ses travaux en examinant les états financiers et le rapport d'activité de l'exercice clos le 31 mars 2018 et en recommandant leur adoption au conseil d'administration. Le Comité a approuvé le plan d'audit soumis par le Vérificateur général du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019. De plus, après examen des prévisions budgétaires 2019-2020, le Comité en a recommandé leur approbation au conseil d'administration. Le Comité s'est également penché sur une démarche visant à doter la Société d'un processus de gestion intégrée des risques. Une délégation de signature des débours et de certaines opérations bancaires a été effectuée dans un souci d'efficacité. Le Comité de vérification s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice. La présidente a fait rapport des activités du Comité au conseil d'administration.

Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Mandat

Le Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines contribue à élaborer et à mettre à jour les règles de gouvernance de la Société, veille à l'élaboration et à l'application du code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société et produit les profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres et du président-directeur général, ainsi que le plan d'effectifs.

Composition

Le Comité est composé d'au moins trois membres, dont une majorité doit avoir le statut de membre indépendant. Pour l'exercice 2018-2019, les membres étaient M^{me} Michèle Perron, présidente, M^{me} Hélène Lauzon et M. Marc Lefebvre.

Sommaire des activités réalisées en 2017-2018

Le Comité a défini la programmation des formations pour les administrateurs, reçu le rapport de la responsable en éthique et actualisé la description de la fonction du président-directeur général. Les membres du Comité ont porté une attention spéciale aux conditions de travail des employés. Le Comité a également fait un suivi du processus d'évaluation du conseil d'administration et de ses membres. De manière statutaire, le Comité fait un suivi du dossier de gestion des ressources humaines et chacune des politiques et directives approuvées par le PDG est portée à son attention. Le Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice. La présidente a fait rapport des activités du Comité au conseil d'administration.



Composition du conseil d'administration au 31 mars 2019



Élizabeth Blais

Présidente du conseil d'administration

- Date de nomination au conseil : 11 mars 2015
- Date de fin du mandat : 10 mars 2018
- Statut : membre indépendante et provenant du territoire du Plan Nord

Diplômée de l'Université du Québec à Rimouski en 1983, M^{me} Blais est détentrice d'un certificat en administration et elle poursuit depuis 2016 des études universitaires de maîtrise en gestion des organisations (MGO). Elle a terminé les 13 cours requis (39 crédits) et travaille actuellement sur son projet d'intervention dans le but d'obtenir son titre de maître. Le tout s'effectue parallèlement à ses activités d'entrepreneure et à ses implications. M^{me} Blais a travaillé pendant près de 15 ans dans la fonction publique fédérale, dans le domaine des transports aériens. Depuis 1989, elle assure la direction générale de l'Hôtel Les Mouettes à Sept-Îles et en est propriétaire. Elle est également membre du Club Sélect Hôtelier du Québec (regroupement d'hôtels indépendants). M^{me} Blais a été présidente de la Chambre de commerce de Sept-Îles pendant deux ans à la fin des années 1990, présidente de l'Association régionale touristique de Duplessis ainsi que 1^{re} vice-présidente des Associations touristiques régionales associées du Québec de 2001 à 2004. De même, elle a été membre, puis présidente du conseil d'administration de l'Administration portuaire de Sept-Îles de 2005 à 2008.

Autres conseils d'administration auxquels la membre siège :

- Cégep de Sept-Îles



René Dufresne

Président-directeur général

- Date de nomination au conseil : 26 juin 2018
- Date de fin du mandat : 26 juin 2023
- Statut : membre

René Dufresne est président-directeur général de la Société du Plan Nord depuis le 26 juin 2018. Depuis janvier 2017, il occupait le poste de secrétaire adjoint aux politiques de rémunération globale et aux analyses quantitatives au Secrétariat du Conseil du trésor.

M. Dufresne a occupé plusieurs postes de direction au sein de la fonction publique québécoise, dont il fait partie depuis 1991. Il a occupé le poste de directeur au sein de différents ministères tels que le ministère des Finances de 2001 à 2006, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune de 2006 à 2008, le Secrétariat aux affaires autochtones de 2008 à 2012 et le Secrétariat au développement nordique de 2012 à 2014.

Natif de Québec, M. Dufresne est titulaire d'une maîtrise en économie et d'un baccalauréat en actuariat.



Adamie Delisle Alaku

- Date de nomination au conseil : 11 mars 2015
- Date de fin du mandat : 10 mars 2017
- Statut : membre provenant du territoire du Plan Nord

Originaire du village nordique de Salluit, M. Delisle Alaku a poursuivi des études postsecondaires en sciences pures et appliquées et en sciences sociales au Collège Marie-Victorin de Montréal. Il a travaillé à la mine Raglan pour la société en coparticipation Kiewit Nuvummiut de 2000 à 2007, à titre de coordonnateur des ressources humaines, puis à titre de chef contremaître de la mine pendant trois ans. Par la suite, M. Delisle Alaku a été gérant du Salluit Coop Hôtel pour la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec, avant de se joindre en 2011 à la Société Makivik. Il travaille d'abord à la Société Makivik à titre d'adjoint administratif pour ensuite y être élu en 2014. Depuis, M. Delisle Alaku a occupé le poste de vice-président responsable du Service des ressources renouvelables, puis celui de vice-président, Département de l'environnement, de la faune et de la recherche.

Autres conseils d'administration auxquels le membre siège :

- Makivik Corporation
- ArticNet Inc.
- Hunting, Fishing and Trapping Coordinating Committee
- Coopérative de gestion du parc national des Monts-Torngat
- Polar Knowledge Canada
- Table ronde autochtone sur le caribou de la péninsule d'Ungava



Johanne Jean

Présidente du Comité de vérification

- Date de nomination au conseil : 11 mars 2015
- Date de fin du mandat : 10 mars 2019
- Statut : membre indépendante

Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, M^{me} Jean est détentrice d'un baccalauréat en génie géologique de l'Université Laval et d'une maîtrise en gestion de projet de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. M^{me} Jean a été nommée présidente de l'Université du Québec en 2017, alors qu'elle occupait le poste de rectrice de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue depuis 2004. Précédemment, elle a été vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche au même établissement de 1999 à 2004 et professeure à l'Unité d'enseignement et de la recherche en sciences de la gestion depuis 1992. Antérieurement, elle a été chargée de projet dans des entreprises du secteur minier de 1987 à 1992.

Autres conseils d'administration auxquels la membre siège :

- Assemblée des gouverneurs et son comité exécutif de l'Université du Québec
- Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)
- Bureau des gouverneurs — Fondation Québec Philanthrope
- Fondation de l'Université du Québec
- Institut national des mines
- Commission des partenaires du marché du travail
- Savoir média



Rémy « Kak'wa » Kurtness

Membre du Comité de vérification

- Date de nomination au conseil : 11 août 2015
- Date de fin du mandat : 10 août 2019
- Statut : membre indépendant

Détenteur d'un certificat en gestion des ressources humaines de l'Université du Québec à Chicoutimi et d'un baccalauréat en récréologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières, M. Kurtness a d'abord travaillé pour le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean de 1979 à 1983 comme directeur de programmes. De 1983 à 1990, il occupe les fonctions de directeur des ressources humaines du Conseil de la police amérindienne. Chef du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean de 1989 à 1997, M. Kurtness conjugue alors ces fonctions à celles de président-directeur général de la Corporation de développement Pekuakamiulnuatsh. De 1997 à 2005, il agit à titre de négociateur en chef pour le Conseil tribal Mamuitun mak Nutakuan dans la négociation qui a conduit à la signature de l'entente de principe des Premières Nations de quatre communautés innues avec les gouvernements du Québec et du Canada. De 2006 à 2010, il revient au Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean à titre de directeur général. De 2010 à 2016, il travaille à titre de consultant et de négociateur. Depuis 2017, M. Kurtness est retraité.

Autres conseils d'administration auxquels le membre siège :

- Société de développement économique ilnu
- Comité du Fonds de réserve de la Traversée internationale du lac Saint-Jean



Hélène Lauzon

Membre du Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

- Date de nomination au conseil : 11 mars 2015
- Date de fin du mandat : 10 mars 2019
- Statut : membre indépendante

Membre du Barreau du Québec et de l'Ordre des urbanistes du Québec, M^{me} Lauzon est détentrice d'un baccalauréat en droit et d'une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal. Depuis 2008, M^{me} Lauzon est présidente du Conseil Patronal de l'Environnement du Québec. Elle a été coprésidente du Comité-conseil sur les changements climatiques de divers ministres provinciaux de 2012 à 2018. Elle a coprésidé en 2016 et 2017, le comité d'experts, mandaté par le ministre des Ressources naturelles du Canada, M. Jim Carr, responsable d'émettre des recommandations sur la modernisation de la Loi sur l'Office national de l'Énergie (ONE). Elle a également été nommée, en décembre 2017, au Comité-conseil du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation sur la croissance verte et les technologies propres. Elle est membre, depuis 2018, du Conseil québécois de l'eau et elle siège également au comité d'experts indépendants de la Stratégie du collaboratif des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Elle a été nommée, en 2019, membre du Conseil consultatif sur le développement durable de la ministre Catherine McKenna.

Autres conseils d'administration auxquels la membre siège :

- Administration portuaire de Montréal
- Conseil patronal de l'environnement du Québec
- Association minière du Québec (observatrice)



Marc Lefebvre

Membre du Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

- Date de nomination au conseil : 11 mars 2015
- Date de fin du mandat : 10 mars 2017
- Statut : membre indépendant et provenant du territoire du Plan Nord

Titulaire d'un baccalauréat en éducation physique de l'Université d'Ottawa, M. Lefebvre a amorcé sa carrière à titre de directeur des sports de la Ville de Baie-Comeau, poste qu'il a occupé pendant plus de 10 ans. M. Lefebvre se lance en affaires en 1984 et devient un entrepreneur impliqué et reconnu dans son milieu. Entrepac inc., dont il est président et fondateur, se spécialise dans les services aux alumineries québécoises. Depuis quelques années, l'entreprise est en processus d'intégration de la relève, M. Lefebvre partage ainsi la direction générale de cette PME avec sa fille. Il préside également depuis 10 ans le comité régional ACCORD avec ses créneaux d'excellence et ses filières de développement économique sur l'ensemble de la Côte-Nord. En 2014, il a reçu le titre de membre de l'Ordre de Baie-Comeau, honneur que confère cette municipalité à ses citoyens les plus engagés.

Autres conseils d'administration auxquels le membre siège :

- Comité régional ACCORD Côte-Nord
- Corporation de gestion du port de Baie-Comeau
- Entrepac inc.
- La Maison du premier ministre (Maison Brian Mulroney)
- Fonds de solidarité régionale FTQ



Michèle Perron

Présidente du Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

- Date de nomination au conseil : 11 mars 2015
- Date de fin du mandat : 10 mars 2019
- Statut : membre indépendante et provenant du territoire du Plan Nord

Diplômée de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue en administration des affaires, M^{me} Perron est également détentrice de deux maîtrises, l'une en andragogie et l'autre en éducation. Tout au long de sa carrière, M^{me} Perron a travaillé dans le domaine de l'éducation sur le territoire du Plan Nord. Successivement enseignante et conseillère pédagogique, elle devient, en 1988, directrice du Centre des adultes et de la formation professionnelle de la Commission scolaire de Chapais-Chibougamau. De 1998 à 2016, à titre de directrice générale de la Commission scolaire de la Baie-James, elle a dirigé la commission scolaire qui couvre le territoire le plus vaste au Québec. Elle agit maintenant à titre de consultante en gestion.

Assiduité des administrateurs aux séances du conseil et de ses comités (2018-2019)

Administrateurs	Conseil d'administration séance ordinaire (7 séances)	Conseil d'administration séance extraordinaire ⁷ (1 séance)	Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines séance ordinaire (3 séances)	Comité de vérification séance ordinaire (3 séances)
Élizabeth Blais	7/7	1/1	3/3	3/3
Robert Sauvé	2/2	1/1	1/1	1/1
René Dufresne	5/5	-	2/2	1/2
Richard Cacchione	1/1	-	-	-
Adamie Delisle Alaku	2/7	1/1	-	-
Johanne Jean	7/7	0/1	-	3/3
Rémy « Kak'wa » Kurtness	6/7	1/1	-	3/3
Hélène Lauzon	6/7	1/1	2/3	-
Marc Lefebvre	7/7	1/1	3/3	-
Michèle Perron	7/7	1/1	3/3	-

À l'exception du président-directeur général, les membres du conseil d'administration de la Société ne sont pas rémunérés. Ils ont toutefois droit au remboursement des dépenses qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, aux conditions que le gouvernement détermine.

Formation

La Loi sur la gouvernance des sociétés d'État prévoit qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de mettre en œuvre un programme d'accueil et de formation continue des membres du conseil. Le programme de formation continue des administrateurs de la Société prévoit trois grands thèmes autour desquels sont articulées les programmations annuelles : 1) cadre de gouvernance de la Société du Plan Nord; 2) fonctionnement de l'État québécois et impacts sur la Société du Plan Nord; et 3) domaines d'affaires et secteurs d'activité de l'organisation⁸. Cette année, le dernier thème a fait l'objet de trois formations spéciales d'une heure chacune auxquelles étaient conviés tous les administrateurs. Le 3 mai 2018, huit des neuf membres ont eu droit à une présentation de l'Institut nordique du Québec. Le 13 décembre, une séance, à laquelle ont assisté cinq des huit administrateurs, a porté sur le financement d'infrastructures multiressources. Finalement, le 7 février 2019, six des huit membres ont bénéficié d'une introduction aux réseaux sociaux.

7. Les séances extraordinaires sont des séances supplémentaires qui ne sont pas prévues au calendrier régulier des rencontres. Elles sont nécessaires pour gérer des situations qui nécessitent un traitement urgent et qui ne peuvent attendre la prochaine séance ordinaire du conseil. Le délai de convocation de ce type de séance, conformément au Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord, est moindre, pouvant aller de quelques jours à six heures avant la séance.

8. Le Programme de formation continue et d'accueil des administrateurs de la Société du Plan Nord est disponible sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : <https://plannord.gouv.qc.ca/fr/spn/ca/>.

Assemblée des partenaires

La Société du Plan Nord est appuyée dans la réalisation de sa mission par l'Assemblée des partenaires, dont les membres sont nommés par le conseil d'administration de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, d'Eeyou Istchee Baie-James, de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité concernés par le Plan Nord. En 2018-2019, chaque région, nation autochtone et secteur d'activité du territoire étaient représentés⁹.

L'Assemblée des partenaires a pour fonction de donner son avis au ministre responsable de la Société du Plan Nord et à la Société sur toute question que le ministre ou la Société lui soumet relativement à sa mission et à ses activités. Elle peut également, de sa propre initiative, donner des avis et faire des recommandations.

Dans la réalisation de son mandat, l'Assemblée des partenaires vise à :

- impliquer les populations locales, les Premières Nations concernées, les Inuits et les intervenants des secteurs visés dans la définition et la mise en oeuvre des orientations relatives au Plan Nord;
- favoriser la concertation et un dialogue continu avec les partenaires des territoires nordiques.



Photo : Village de Kuujuaq
Crédit : Société du Plan Nord

9. La liste des membres de l'Assemblée des partenaires en date du 31 mars 2019 est présentée à l'annexe B du présent rapport.

Structure organisationnelle

Le Bureau du président-directeur général

Le président-directeur général assume la direction de la Société du Plan Nord et toutes les questions relatives aux affaires de la Société et aux stratégies pour son développement.

Il est membre du conseil d'administration et, à ce titre, il assure la liaison entre le conseil et le volet administratif de la Société. Il est assisté par la vice-présidence relations territoriales et gouvernementales, le vice-président infrastructures et investissements stratégiques ainsi que la directrice générale de l'administration et du soutien à la gouvernance.

Le Bureau du PDG est responsable de l'ensemble des activités de la Société concernant les communications et les relations publiques, dont la planification et l'organisation des activités de communication, les relations avec les médias et la diffusion de l'information numérique.

Il assure également les liens stratégiques entre la Société du Plan Nord et le cabinet du ministre responsable de la Société du Plan Nord. Par ailleurs, le Bureau du PDG est responsable des dossiers de relations internationales et intergouvernementales. À cet égard, la Société participe à des missions, à des forums internationaux, à des foires commerciales et à des congrès sur les affaires nordiques et arctiques.

Le Bureau réalise également des mandats prioritaires, *ad hoc* et complexes, et participe à la réalisation de certains projets de nature horizontale et stratégique.



La Vice-présidence relations territoriales et gouvernementales

La Vice-présidence relations territoriales et gouvernementales (VPRTG) s'assure d'une collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires associés au Plan Nord. Elle accompagne et appuie les communautés locales et autochtones dans leurs projets de développement communautaire, social et économique. Avec le Bureau de commercialisation, elle accompagne également leurs fournisseurs, les donneurs d'ordre et les promoteurs de projets majeurs ainsi que les investisseurs — tant au Québec qu'à l'étranger — dans leur développement des affaires sur le territoire du Plan Nord. Elle coordonne la gestion du Fonds d'initiatives du Plan Nord, un fonds qui vise à soutenir la concrétisation de projets novateurs et structurants. De plus, la VPRTG assure le suivi des ententes conclues avec les ministères et les organismes pour la mise en oeuvre des priorités d'action prévues dans le Plan Nord sous leur responsabilité. Enfin, elle soutient l'Assemblée des partenaires dans ses travaux.

La Vice-présidence infrastructures et investissements stratégiques

La vice-présidence infrastructures et investissements stratégiques (VPIIS) a pour mandat de contribuer à la mise en valeur du potentiel économique du Nord par diverses interventions visant à créer un climat propice à la mise en valeur des ressources naturelles et au développement économique. La VPIIS s'affaire à planifier, à développer et à assurer la pérennité des infrastructures nécessaires à la réussite du Plan Nord et à l'accès à son territoire, soit principalement en matière de transport de personnes et de marchandises, de production énergétique et de télécommunications. De plus, la VPIIS coordonne la réalisation de projets économiques majeurs et travaille à leur montage financier en ayant pour objectifs de maximiser les retombées économiques sur le territoire du Plan Nord.

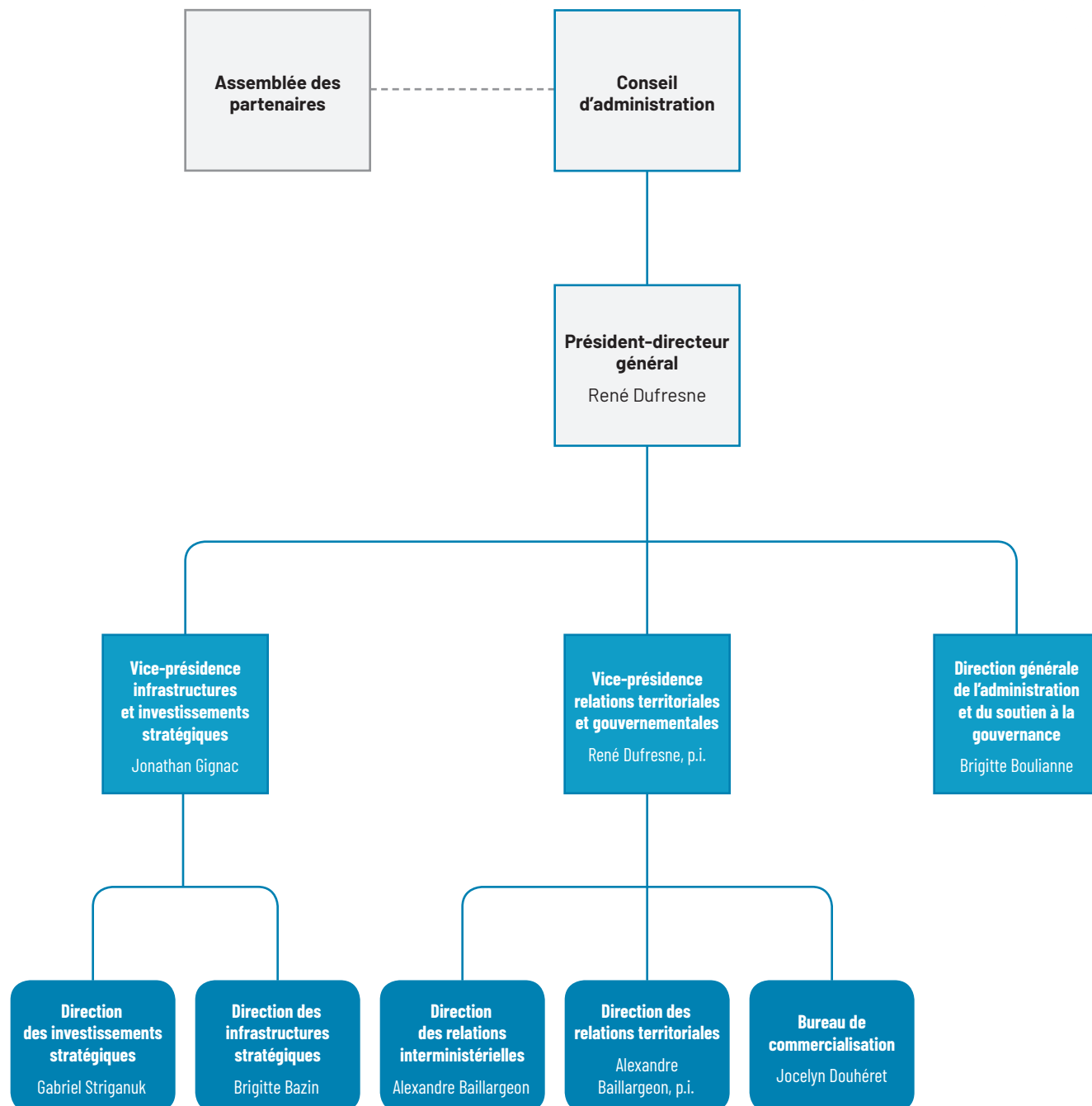
La Direction générale de l'administration et du soutien à la gouvernance

La Direction générale de l'administration et du soutien à la gouvernance (DGASG) offre l'expertise et les services requis en matière de ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles ainsi que le soutien aux activités du conseil d'administration et de ses comités. Elle assure la réalisation du plan d'exploitation annuel, du rapport d'activité et du plan stratégique de la Société. De plus, la DGASG veille au développement organisationnel en matière d'éthique, de transparence, de protection des renseignements personnels et de sécurité de l'information. En 2018-2019, la DGASG a poursuivi l'élaboration et la consolidation des activités de la Société sur le plan administratif par la mise en place, entre autres, de :

Politique	Politique de gestion intégrée des risques
Procédures	- Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de service et de travaux de construction - Lignes directrices concernant le traitement des demandes d'accommodement pour motif religieux - Procédure facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard de la Société du Plan Nord - Procédure relative à l'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying - Optimisation du processus budgétaire
Plans d'action	- Plan d'action à l'égard des personnes handicapées - Préparation à l'implantation de la gestion intégrée des documents
Programmes	- Programme de prévention - Programme d'équité salariale
Formations aux employés	- Gestion contractuelle - Éthique et déontologie (aux nouveaux employés) - Lobbyisme

Elle s'assure de la conformité de la Société à son environnement réglementaire et législatif.

Organigramme de la Société au 31 mars 2019



Autres exigences de reddition de comptes

Utilisation des ressources

Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité ou par orientation stratégique

Effectif au 31 mars¹⁰

Secteur d'activité	2018-2019	2017-2018	Écart
Bureau du président-directeur général/Communications	5	6	-1
Vice-présidence Infrastructures et investissements stratégiques	14	13	1
Vice-présidence Relations territoriales et gouvernementales	22	26	-4
Direction générale de l'administration et du soutien à la gouvernance	11	10	1
Total¹¹	52	55	-3

Heures rémunérées par secteur d'activité ou par orientation stratégique en 2018-2019

Secteur d'activité	Heures rémunérées 2018-2019
Bureau du président-directeur général/Communications	11 318
Vice-présidence Infrastructures et investissements stratégiques	25 946
Vice-présidence Relations territoriales et gouvernementales	45 628
Direction générale de l'administration et du soutien à la gouvernance	21 658
Total en heures rémunérées¹²	104 550
Total en ETC transposés¹³ (total heures rémunérées/1 826,3)	57

10. Effectif en poste au 31 mars : nombre de personnes occupant un poste permanent ou occasionnel, en incluant les étudiantes et les étudiants ainsi que les stagiaires.

11. Ce tableau ne présente pas le total de l'effectif ni la consommation des heures rémunérées transposées en équivalents temps complet relativement à la cible de l'effectif établie par le Conseil du trésor.

12. Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures supplémentaires du personnel permanent et du personnel occasionnel, en incluant les étudiantes et les étudiants ainsi que les stagiaires.

13. Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en ETC sur la base du 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

Formation et perfectionnement du personnel

Évolution des dépenses en formation¹⁴

Répartition des dépenses en formation	2018
Proportion de la masse salariale (%)	2 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,65
Somme allouée par personne	542,52 \$

Jours de formation selon les catégories d'emploi¹⁵

Catégorie d'emploi	2018
Cadre	45,86
Professionnel	96,00
Fonctionnaire	24,96

Gestion et contrôle de l'effectif

Le niveau d'effectif global autorisé pour la Société pour la période 2018-2019 était de 106 437 heures rémunérées. Au terme de l'exercice, le total des heures rémunérées est de 104 550 heures. Conformément à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, la cible fixée a été respectée.

Répartition de l'effectif pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Catégorie	Heures travaillées ¹⁶	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Total en ETC transposés	Nombre d'employés au 31 mars 2019 ¹⁷
Personnel d'encadrement	14 812		14 812	8	7
Personnel professionnel	65 970	1 599	67 569	37	34
Personnel de bureau, technicien et assimilé	20 994	91	21 085	12	11
Étudiants et stagiaires	1 084	-	1 084	-	-
Total	102 860	1 690	104 550	57	52

14. La reddition de comptes s'effectue sur l'année civile.

15. La reddition de compte s'effectue sur l'année civile.

16. Les heures travaillées incluent les heures associées au corps d'emploi selon les conditions de travail établies, desquelles sont déduites les périodes de congé sans traitement et d'aménagement du temps de travail entraînant une diminution du nombre d'heures.

17. Excluant trois personnes en prêt de service.

Contrats de service

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) prévoit que la Société doit faire état, dans son rapport d'activité, des contrats de service comportant une dépense de plus de 25 000 \$.

Ces renseignements sont mis à jour tout au long de l'exercice financier de la Société dans le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec au <https://seao.ca/>.

Renseignements relatifs aux contrats de service de 25 000 \$ et plus conclus du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Contrats de service	Nombre	Valeur (\$)
Contrats de service avec une personne physique ¹⁸	3	108 250
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ¹⁹	3	148 950
Total	6	257 200

Ressources informationnelles

La gestion des ressources informationnelles (RI) contribue à l'atteinte des objectifs de la Société, grâce au soutien que ces dernières procurent à l'ensemble des activités associées à la mission de la Société.

Dépenses et investissements en ressources informationnelles

La Société est assujettie à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (RLRQ chapitre G-1.03). À la suite d'un diagnostic, la Société s'est dotée d'un plan directeur en ressources informationnelles priorisant les actions à mener pour les prochaines années. La Société a produit divers livrables en vue de se conformer à ses obligations : la Politique de sécurité de l'information, le bilan et le plan d'action en sécurité de l'information ainsi que l'inventaire des actifs informationnels.

Coûts prévus et coûts réels en ressources informationnelles (2018-2019)

Catégorie de coût	Coûts capitalisables prévus (investissement)	Coûts capitalisables réels (investissement)	Coûts non capitalisables prévus (dépenses)	Coûts non capitalisables réels (dépenses)
Activités d'encadrement	-	-		
Activités de continuité	30 000 \$	0 \$	623 499 \$	408 664 \$
Dossiers	-	-		
Total	30 000 \$	0 \$	623 499 \$	408 664 \$

Explications des écarts

Certaines activités liées aux RI ont été reportées à l'année prochaine. La croissance escomptée de l'effectif ne s'est pas réalisée; les dépenses relatives à la gestion des postes de travail ont été moindres que prévu.

18. Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

19. Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Activités en ressources informationnelles

La Société impartit la gestion de ses RI au ministère du Conseil exécutif qui est responsable du soutien et de l'exploitation des infrastructures bureautiques, réseautiques et de télécommunications. L'entente entre les deux parties prendra fin en décembre 2019. La transition de la Société vers l'acquisition de solutions infonuagiques ainsi que l'harmonisation des outils actuels avec la nouvelle configuration des ressources informationnelles est en préparation.

La Société utilise quelques progiciels distincts, dont elle assume les coûts, notamment pour les systèmes de paie et comptable qui sont hébergés sur les serveurs du ministère du Conseil exécutif. À cela s'ajoutent les activités liées à la gestion, par le Bureau de commercialisation, d'une plateforme interactive pour les entreprises du Québec ayant un intérêt à être fournisseur de biens et de services sur le territoire du Plan Nord.

L'entretien des sites intranet et Internet ainsi que la présence de la Société du Plan Nord sur les médias sociaux font partie des activités réalisées par l'équipe des communications.

Rémunération des dirigeants pour l'exercice 2018-2019

Dans le tableau qui suit, la Société du Plan Nord rend compte de la rémunération de ses dirigeants.

Dirigeants	Salaire versé ²⁰	Autres avantages ²¹	Total
René Dufresne ²² Président-directeur général	163 110,93 \$	18 573,06 \$	181 683,99 \$
Robert Sauvé ²³ Président-directeur général	74 309,08 \$	7 579,78 \$	81 888,86 \$
Jonathan Gignac Vice-président infrastructures et investissements stratégiques	191 322,11 \$	22 402,54 \$	213 724,35 \$
Manon Boucher ²⁴ Vice-présidente relations territoriales et gouvernementales	121 469,53 \$	13 004,05 \$	134 473,58 \$
Brigitte Boulianne Directrice générale de l'administration et du soutien à la gouvernance	122 910,77 \$	13 860,42 \$	136 771,19 \$

Emploi et qualité de la langue française

En 2018-2019, le comité linguistique de la Société du Plan Nord s'est réuni à deux reprises afin de ficeler son projet de Politique linguistique institutionnelle. Au cours du dernier exercice, une seconde version du projet de politique linguistique institutionnelle a été soumise à l'Office québécois de la langue française (OQLF). Une version définitive, bonifiée en vertu des recommandations de l'OQLF, a également été transmise pour obtenir son avis officiel avant la fin de l'exercice.

20. Aucune rémunération variable n'a été versée au cours de l'exercice 2018-2019.

21. Peut contenir : contribution de l'employeur au régime de retraite et à l'assurance collective ainsi que l'indemnité automobile.

22. M. Dufresne a été nommé le 26 juin 2018. Sur une base annuelle, son salaire pour l'exercice 2018-2019 est de 206 090 \$.

23. M. Sauvé a quitté ses fonctions le 25 juin 2018. Sur une base annuelle, son salaire pour l'exercice 2018-2019 est de 248 137 \$.

24. M^{me} Boucher a quitté ses fonctions le 19 octobre 2018. Sur une base annuelle, son salaire pour l'exercice 2018-2019 est de 196 810 \$.

La Société du Plan Nord sera donc en mesure d'adopter sa politique linguistique institutionnelle au cours de l'exercice 2019-2020.

La politique linguistique de la Société du Plan Nord prendra en compte les conditions particulières liées à l'usage de l'anglais dans ses relations avec certaines de ses clientèles, notamment les autochtones signataires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois ainsi que les entreprises étrangères désirant faire affaire au Québec.

En l'absence d'une politique officielle, la Société a suivi les principes énoncés de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Diffusion de documents ou de renseignements

En application des obligations de diffusion proactive de l'information prévues dans le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la Société a notamment déposé sur son site Internet les réponses aux demandes d'accès qu'elle a reçues ainsi que des documents relatifs à ses dépenses.

Accès aux documents

Au cours de l'année 2018-2019, la Société a reçu cinq demandes d'accès et a achevé le traitement d'une demande reçue l'année précédente. Celles-ci portaient sur des documents de nature administrative. Le tableau ci-dessous détaille les demandes en fonction des réponses fournies au demandeur.

Nombre de demandes reçues

Année	Nombre
En 2018-2019 et traitées en 2018-2019	5
En 2017-2018 et traitées en 2018-2019	1
Total	6

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais (2018-2019)

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	2	0	0
21 à 30 jours	3	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	1	0	0
Total	6	0	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue (2018-2019)

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification	Disposition de la Loi invoquée
Acceptée (entièrement)	2	0	0	
Partiellement acceptée	3	0	0	Art. 1, 9, 23, 24,37 et 39
Refusée (entièrement)	0	0	0	
Autres	1	0	0	Art. 1
Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable :				0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information :				0

Protection des renseignements personnels

En cours d'année, la Société s'est également acquittée de ses obligations en matière de diffusion en ajoutant sur son site Internet les items relatifs à l'inventaire et au partage des renseignements personnels qu'elle détient. Conformément au 2^e paragraphe de l'article 2 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels est constitué au sein de la Société. Ce comité est composé du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, du responsable de la sécurité de l'information et du responsable de la gestion documentaire.

Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

La procédure facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard de la Société du Plan Nord est entrée en vigueur le 30 août 2018. Aucune divulgation n'a été reçue par la personne responsable du suivi des divulgations au cours de l'année.

Audit externe

Le Vérificateur général du Québec a procédé aux travaux d'audit externe et aucuns honoraires ne lui ont été versés par la Société.

États financiers de la Société

Rapport de la direction	52
Rapport de l'auditeur indépendant.....	53
États financiers	
État des résultats et de l'excédent cumulé	55
État de la situation financière	56
État de la variation des actifs financiers nets	57
État des flux de trésorerie	58
Notes complémentaires	59



Rapport de la direction

Les états financiers de la Société du Plan Nord (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activité 2018-2019 concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général par intérim,

La directrice générale de l'administration
et du soutien à la gouvernance,



Jonathan Gignac

Québec, le 26 juin 2019



Brigitte Boulianne



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société du Plan Nord (« la société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Patrick Dubuc, CPA auditeur, CA
 Directeur principal
 Québec, le 26 juin 2019

Société du Plan Nord

État des résultats et de l'excédent cumulé

De l'exercice clos le 31 mars 2019

	2019		2018
	Budget	Réel	Réel
Revenus			
Subventions du Fonds du Plan Nord	86 074 287 \$	79 894 646 \$	74 122 032 \$
Subventions du Ministère de l'Économie et de l'Innovation		12 500 000	-
Subventions du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles		7 500 000	-
Remboursement de capital sur placement de portefeuille (note 4)		-	27 711
Gain lié à une participation dans une entreprise publique (note 5)	5 000 000	-	-
Intérêts		482 130	237 670
Autres		86 049	74 250
	91 074 287	100 462 825	74 461 663
Charges			
Subventions (note 6)	73 767 389	89 848 751	62 393 612
Salaires et avantages sociaux	6 974 929	5 836 405	5 075 139
Services professionnels et techniques	569 307	255 615	420 133
Charges locatives	528 005	525 303	444 715
Communication, promotion	372 300	193 831	289 797
Déplacements	744 695	297 608	320 358
Informatique et télécommunications	308 095	230 484	196 630
Formation et perfectionnement	115 865	110 220	38 014
Fournitures et approvisionnement	32 000	18 729	13 258
Amortissement	61 702	16 998	8 882
Perte liée à une participation dans une entreprise publique (note 5)		156 110	18 435 819
Mauvaises créances		1 310	4 055
	83 474 287	97 491 364	87 640 412
Excédent (déficit) de l'exercice	7 600 000 \$	2 971 461 \$	(13 178 749) \$
Excédent cumulé au début de l'exercice		87 099 246	100 277 995
Excédent cumulé à la fin de l'exercice		90 070 707 \$	87 099 246 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société du Plan Nord

État de la situation financière

au 31 mars 2019

	2019	2018
Actifs financiers		
Trésorerie	16 932 399 \$	2 691 323 \$
Subventions à recevoir du Fonds du Plan Nord	39 469 421	35 385 254
Débiteurs	44 755	36 480
Avances à une entreprise publique (note 3)	22 671 381	20 070 000
Participation dans une entreprise publique (note 5)	66 055 307	66 211 417
	145 173 263	124 394 474
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	52 441 414	36 620 550
Provision pour vacances	383 289	553 176
Provision pour congés de maladie (note 8)	348 927	328 772
Revenus reportés	2 227 771	-
	55 401 401	37 502 498
Actifs financiers nets	89 771 862	86 891 976
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 9)	191 135	44 943
Avances aux employés (note 10)	62 707	123 188
Charges payées d'avance	45 003	39 139
	298 845	207 270
Excédent cumulé	90 070 707 \$	87 099 246 \$

Obligations contractuelles et droits contractuels (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration



Jonathan Gignac

Président-directeur général par intérim



Élisabeth Blais

Présidente du conseil d'administration

Société du Plan Nord

État de la variation des actifs financiers nets

De l'exercice clos le 31 mars 2019

	2019		2018
	Budget	Réel	Réel
Excédent (déficit) de l'exercice	7 600 000 \$	2 971 461 \$	(13 178 749) \$
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions		(163 190)	-
Amortissement	61 702	16 998	8 882
	7 661 702	2 825 269	(13 169 867)
Variation due aux avances aux employés			
Versement		(5 467)	(123 188)
Récupération		65 948	-
Variation due aux charges payées d'avance			
Utilisation		34 199	14 506
Acquisitions		(40 063)	-
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets		2 879 886	(13 278 549)
Actifs financiers nets au début de l'exercice		86 891 976	100 170 525
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice		89 771 862 \$	86 891 976 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société du Plan Nord

État des flux de trésorerie

De l'exercice clos le 31 mars 2019

	2019	2018
Activité de fonctionnement		
Excédent (déficit) de l'exercice	2 971 461 \$	(13 178 749) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	16 998	8 882
Perte liée à une participation dans une entreprise publique	156 110	18 435 819
Moins-value sur placement de portefeuille	-	(27 711)
	3 144 569	5 238 241
Variation des actifs et passifs financiers liés au fonctionnement :		
Subventions à recevoir du Fonds du Plan Nord	(4 084 167)	9 000 412
Débiteurs	(8 275)	36 608
Avances à une entreprise publique	(2 601 381)	(20 070 000)
Créditeurs et charges à payer	15 685 133	(10 693 216)
Provision pour vacances	(169 887)	26 479
Provision pour congés de maladie	20 155	(163 477)
Revenus reportés	2 227 771	(3 500)
Avances aux employés	60 481	(123 188)
Charges payées d'avance	(5 864)	14 506
	11 123 966	(21 975 376)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	14 268 535	(16 737 135)
Activités de placement		
Acquisition d'une participation dans une entreprise publique	-	(750 000)
Remboursement de capital sur placement de portefeuille	-	27 711
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	-	(722 289)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(27 459)	-
Augmentation (diminution) de la trésorerie	14 241 076	(17 459 424)
Trésorerie au début de l'exercice	2 691 323	20 150 747
Trésorerie à la fin de l'exercice	16 932 399 \$	2 691 323 \$
Information supplémentaire liée aux activités de fonctionnement		
Intérêts reçus	466 312 \$	239 486 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2019

1. Statut constitutif et nature des activités

La Société est une compagnie à fonds social, est mandataire de l'État et est constituée en vertu de la Loi sur la Société du Plan Nord (RLRQ, chapitre S-16.011). Elle a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, conformément aux orientations définies par le gouvernement relatives au Plan Nord et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

Pour l'administration et le financement de ses activités, la Société reçoit principalement ses revenus de subventions du Fonds du Plan Nord, un fonds spécial du gouvernement du Québec qui est affecté à l'administration de la Société et au financement de ses activités.

En vertu de l'article 985 de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149(1)d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. [1985], chapitre 1 [5^e suppl.]), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers de la Société sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Utilisation d'estimations comptables

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, la provision pour moins-valeur sur placement de portefeuille et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie, les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation, les avances à une entreprise publique ainsi que le placement de portefeuille sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créiteurs et charges à payer et la provision pour vacances sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

REVENUS

Subventions

Les revenus provenant des subventions du Fonds du Plan Nord ou d'autres sources sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où les subventions sont autorisées et que tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont satisfaits. Les subventions sont présentées en subventions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les subventions reportées sont diminuées et un montant équivalent des revenus de subventions est comptabilisé à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

CHARGES

Subventions

Les subventions octroyées sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice où les subventions sont autorisées par la Société et où les bénéficiaires ont satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose du solde de deux comptes bancaires.

Participation dans une entreprise publique

La Société comptabilise la participation qu'elle détient dans une entreprise publique selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, la participation est comptabilisée au coût et ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entreprise avec celles de la Société. La variation de cette participation est comptabilisée sous la rubrique « perte liée à une participation dans une entreprise publique ».

Placement de portefeuille

Lorsqu'un placement de portefeuille subit une moins-value durable, la valeur comptable du placement est réduite pour tenir compte de cette moins-value. La variation annuelle de cette provision pour moins-value est prise en compte dans les résultats de l'exercice et ne peut faire l'objet d'une reprise de valeur.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

PASSIFS

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas suffisamment de données pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est nécessaire, puisque les vacances accumulées seront majoritairement prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

ACTIFS NON FINANCIERS

Par leur nature, les actifs non financiers de la Société sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Catégories	Durée
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et équipements de bureau	5 ans
Équipements informatiques et logiciels	3 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

Avances aux employés

Les avances sont évaluées au coût et ne portent pas intérêts.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS (SUITE)

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Société bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais sont imputés aux charges au moment où la Société bénéficie des services acquis.

3. Avances à une entreprise publique

Des avances de 2 601 381 \$ ont été versées à la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, s.e.c. durant l'exercice 2018-2019 portant leur total à 22 671 381 \$. Elles sont comptabilisées au coût, ne portent pas intérêts et sont remboursables sur demande.

4. Placement de portefeuille

	2019	2018
Société ferroviaire du Nord québécois, s.e.c.		
Placement de portefeuille		
Solde au début de l'exercice	14 951 742 \$	14 979 453 \$
Remboursement de capital sur placement de portefeuille	-	(27 711)
Solde à la fin de l'exercice	14 951 742	14 951 742
Moins-value sur placement de portefeuille		
Solde au début de l'exercice	(14 951 742)	(14 979 453)
Provision pour moins-value sur placement de portefeuille	-	27 711
Solde à la fin de l'exercice	(14 951 742)	(14 951 742)
	- \$	- \$

Ce placement de portefeuille a été transféré du Fonds du Plan Nord à la Société à une valeur comptable nulle au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016. Une perte de valeur équivalente aux investissements supplémentaires effectués subséquemment par la Société a été constatée en raison de la très faible probabilité de récupérer, à court ou moyen terme, sa mise de fonds et de tirer un rendement de son placement. Aucun investissement supplémentaire n'a été effectué durant l'exercice 2018-2019 (aucun durant l'exercice 2017-2018).

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2019

5. Participation dans une entreprise publique

	2019	2018
Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, s.e.c.	66 055 307 \$	66 211 417 \$

Le 27 mars 2017, Investissement Québec a transféré ses parts de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN) à la Société, en échange d'une compensation de 101 \$. Par la suite, d'autres parts ont été souscrites dans la SFPPN pour un investissement total de 100 250 000 \$ au 31 mars 2017. Un investissement supplémentaire pour des parts a eu lieu au cours de l'exercice de 2017-2018 portant l'investissement total à 101 000 000 \$. Les pertes nettes de la SFPPN depuis l'acquisition par la Société amènent la valeur de la participation dans la SFPPN au 31 mars 2019 à 66 055 307 \$ (66 211 417 \$ au 31 mars 2018). La mission de cette société est de relancer les activités ferroviaires et portuaires des infrastructures situées à Sept-Îles selon le principe d'accès multiusager afin de répondre aux besoins de sociétés minières et d'autres utilisateurs.

Renseignements financiers sur la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, s.e.c.

	2019	2018
État de la situation financière		
Actif		
Immobilisations corporelles	85 695 214 \$	83 042 771 \$
Autres actifs	58 288 604	22 116 189
	143 983 818	105 158 960
Passif		
Sommes dues à des partenaires	3 100 000	2 100 000
Avances de l'administrateur	22 670 000	20 070 000
Autres passifs	52 158 511	16 777 543
	77 928 511	38 947 543
Avoir net de la Société en commandite	66 055 307 \$	66 211 417 \$

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2019

5. Participation dans une entreprise publique (suite)

Renseignements financiers sur la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, s.e.c. (suite)

	2019	2018
État des résultats		
Revenus	43 259 058 \$	15 412 950 \$
Charges	43 415 168	33 848 769
Perte nette	156 110 \$	18 435 819 \$

La SFPPN prépare ses états financiers selon les Normes internationales d'information financière pour la première fois pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019. Auparavant, la SFPPN préparait ses états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Éventualité relative à la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, s.e.c.

Avantages sociaux futurs

Le régime de retraite de remplacement pour les employés syndiqués n'a pas encore été mis en place et la Société en commandite devra, lors de la mise en place de ce régime de retraite, effectuer des contributions à titre d'employeur, et ce, rétroactivement pour la période débutant le 9 mars 2016.

Un montant de 1 479 022 \$ (863 994 \$ au 31 mars 2018) a été provisionné aux états financiers de la Société en commandite à cet effet sur la base d'un taux de contribution de 8 %. Au 31 mars 2019, le conseiller juridique n'a pas été en mesure de quantifier cette réclamation à ce stade du processus. Il existe cependant une incertitude reliée à la mesure.

Obligations contractuelles de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, s.e.c.

La Société en commandite s'est engagée par baux jusqu'en 2027 pour la location d'un terrain, de deux quais et du droit d'accès à un quai. Le solde des engagements de ces baux, exclusion faite des clauses escalatoires, d'indexation, de réduction ou autres, s'établit à 2 544 479 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont le suivant : 407 711 \$.

Selon une convention de bail, une tarification dégressive en fonction de la progression des volumes annuels réalisés au quai Pointe-Noire sera appliquée selon le tonnage manutentionné.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2019

6. Subventions

	2019	2018
Ministère et organismes		
Société d'habitation du Québec	12 542 197 \$	11 603 204 \$
Forêt, Faune et Parcs	7 380 691	4 986 985
Transports	7 366 859	7 003 936
Éducation et Enseignement supérieur	2 397 241	1 636 142
Tourisme	3 478 851	1 342 293
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	1 213 000	773 000
Culture et Communications	956 000	996 000
Santé et Services sociaux	232 718	183 472
Économie et Innovation	204 030	75 000
Secrétariat aux affaires autochtones	14 031 403	13 034 299
Relations internationales et Francophonie	-	(7 707)
Société de développement de la Baie James	13 000 000	15 200 000
Fonds de recherche du Québec	75 000	-
Autres mesures		
Fonds d'initiatives du Plan Nord	2 817 788	2 424 095
Télécommunications - Naskapi Imuun	2 500 000	2 475 001
Télécommunications - Nunavik	12 500 000	(15 966)
Télécommunications - Basse Côte-Nord	(2 295)	37 000
Centre régional de réadaptation au Nunavik	92 560	-
Construction d'un tronçon de route reliant la route 389 et la route 138	-	347 766
Développement serres - Nunavik	776 480	168 497
Métaux canadiens	-	100 000
Nettoyage des sites d'entreposage des matières dangereuses résiduelles	300 000	-
Institut nordique du Québec	483 728	-
Qc Rail	7 500 000	-
Transfert mélange granulaire	-	54 850
Réfection du quai Éperon à Sept-Îles	-	(24 255)
Réflexion stratégique Table jamésienne de concertation minière	2 500	-
	89 848 751 \$	62 393 612 \$

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2019

7. Crédoiteurs et charges à payer

	2019	2018
Subventions à des apparentés	37 509 097 \$	32 601 944 \$
Autres subventions	14 171 031	3 175 761
Autres crédoiteurs et charges à payer		
Ministère du Conseil exécutif	74 862	70 607
Autres	686 424	772 238
	52 441 414 \$	36 620 550 \$

8. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), ce dernier faisant partie du RRPE. Ces régimes de retraite interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2019, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 10,97 % à 10,88 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,82 %.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1^{er} janvier 2019 (2,97 % au 1^{er} janvier 2018) de la masse salariale admissible, qui doit être versé par l'employeur, pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, la Société verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2019 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (5,94 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2018).

Les cotisations de la Société, y compris le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 455 870 \$ (442 653 \$ au 31 mars 2018). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie qui engendre des obligations à long terme dont elle assume les coûts en totalité. Selon les dispositions de ce programme, les employés de la Société peuvent accumuler les journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours.

De plus, les employés peuvent utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2019

8. Avantages sociaux futurs (suite)

Provision pour congés de maladie (suite)

La convention collective 2015-2020 intervenue en juin 2016 au niveau des conditions salariales des fonctionnaires du gouvernement du Québec et en juillet 2018 au niveau des conditions salariales des professionnels du gouvernement du Québec ont modifié ce programme. Depuis le 1^{er} avril 2017, les fonctionnaires peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire est payable à la fin de l'année civile. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires sont appliquées jusqu'au 31 mars 2022. Pour les professionnels, les mêmes modalités s'appliquent à partir du 1^{er} avril 2019 ainsi que l'application de mesures transitoires jusqu'au 31 mars 2024.

Les obligations à long terme rattachées à ce programme sont établies à l'aide d'une méthode qui répartit le coût du programme sur la durée de la carrière active des employés et elles augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2019	2018
Taux d'indexation	2,00 %	1,75 %
Taux moyen pondéré d'actualisation	2,66 %	2,98 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	0 à 32 ans	0 à 33 ans

Les variations de la provision au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

	2019	2018
Solde au début	328 772 \$	492 249 \$
Charge de l'exercice	162 580	(81 283)
Prestations versées	(142 425)	(82 194)
Solde à la fin	348 927 \$	328 772 \$

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2019

9. Immobilisations corporelles

	2019			
	Améliorations locatives	Mobilier et équipements de bureau	Équipements informatiques et logiciels	Total
Coût				
Solde au début	58 219 \$	1 532 \$	8 262 \$	68 013 \$
Acquisitions	135 731	27 459	-	163 190
Solde à la fin	193 950	28 991	8 262	231 203
Amortissement cumulé				
Solde au début	16 066	816	6 188	23 070
Amortissement	12 608	2 316	2 074	16 998
Solde à la fin	28 674	3 132	8 262	40 068
Valeur comptable nette	165 276 \$	25 859 \$	- \$	191 135 \$

	2018			
	Améliorations locatives	Mobilier et équipements de bureau	Équipements informatiques et logiciels	Total
Coût				
Solde au début	58 219 \$	1 532 \$	8 262 \$	68 013 \$
Acquisitions	-	-	-	-
Solde à la fin	58 219	1 532	8 262	68 013
Amortissement cumulé				
Solde au début	10 244	510	3 434	14 188
Amortissement	5 822	306	2 754	8 882
Solde à la fin	16 066	816	6 188	23 070
Valeur comptable nette	42 153 \$	716 \$	2 074 \$	44 943 \$

10. Avances aux employés

Les avances aux employés correspondent à une avance de 8 jours de salaire consentie aux employés afin de permettre à la Société de reporter de deux semaines le versement de la paie. Ces avances ne portent pas intérêt et sont remboursables au plus tard au départ de l'employé.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2019

11. Obligations contractuelles et droits contractuels

Obligations contractuelles

La Société est engagée auprès d'apparentés dans le cadre d'ententes relatives à la mise en œuvre du Plan Nord à l'horizon 2035 – plan d'action 2015-2020 du gouvernement du Québec ainsi qu'en vertu de décrets pris par le gouvernement du Québec avant l'entrée en fonction de la Société et dont elle assure la continuité conformément à l'article 102 de sa loi constitutive. Elle s'est également engagée auprès d'un apparenté pour des services informatiques. Le total de ces engagements est de 43 916 056 \$ (90 897 809 \$ au 31 mars 2018).

Ces ententes comportent des montants annuels d'engagement maximum qui sont versés en fonction du degré de réalisation des actions prévues et sur présentation de pièces justificatives. Elles ne comportent toutefois pas de montant minimum à verser.

La Société est également engagée à verser des aides financières totalisant 54 241 791 \$ (6 049 582 \$ au 31 mars 2018) pour la réalisation de divers projets d'amélioration d'infrastructures sur le territoire du Plan Nord et dans le cadre du programme Fonds d'initiatives du Plan Nord.

Les versements pour les prochains exercices se détaillent comme suit :

	Apparentés	Autres	Total
2020	42 036 056 \$	47 447 791 \$	89 483 847 \$
2021	1 880 000	5 944 000	7 824 000
2022	-	850 000	850 000
	43 916 056 \$	54 241 791 \$	98 157 847 \$

Droits contractuels

La Société a conclu deux ententes avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la réalisation de mesures sur l'accessibilité à un réseau numérique performant, en vertu de laquelle, elle recevra des sommes de la part de cet apparenté. Le total engagé à recevoir de ces aides financières est de 65 611 083 \$. Les versements seront répartis de la façon suivante : 61 700 000 \$ en 2019-2020 et 3 911 083 \$ en 2020-2021.

12. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de la Société. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration ainsi que du président directeur-général de la Société.

La Société n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2019

13. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché sans pour autant être exposée à des concentrations de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les répercussions potentielles. L'analyse suivante indique l'exposition de la Société aux risques au 31 mars 2019.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et aux débiteurs.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit, correspondant à leur valeur comptable, est la suivante :

	2019	2018
Trésorerie	16 932 399 \$	2 691 323 \$
Débiteurs à l'exception des taxes à la consommation	17 510	14 497
	16 949 909 \$	2 705 820 \$

Le risque de crédit associé à la trésorerie est jugé négligeable, puisque les contreparties sont une coopérative de services financiers canadienne ainsi qu'une banque canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales. Le risque de crédit associé aux débiteurs est jugé négligeable, considérant l'importance des sommes. Aucune provision pour mauvaise créance n'a été jugée nécessaire.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. La Société gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels. La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

La Société est peu exposée au risque de liquidité étant donné que le Fonds du Plan Nord verse, sur demande, les subventions que la Société octroie et que, à l'égard des opérations courantes, une subvention est versée mensuellement sur la base des prévisions de trésorerie.

Au 31 mars 2019, l'échéance des passifs financiers de la Société, soit les créanciers et charges à payer ainsi que la provision pour vacances totalisant 52 824 703 \$, est de moins de six mois pour la majorité.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'instruments financiers fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Société du Plan Nord

Notes complémentaires

Au 31 mars 2019

13. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'instruments financiers fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché.

La trésorerie porte intérêt à un taux variable. La Société ne comptant pas sur les revenus d'intérêts pour ses opérations courantes, le risque de taux d'intérêt relativement au flux de trésorerie auquel elle est exposée est minime.



Crédit : Société du Plan Nord

Annexe A

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société du Plan Nord²⁵

Entrée en vigueur : 5 novembre 2015

En 2018-2019, aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue.

Préambule

Mission

La Société du Plan Nord (« la Société ») a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, en conformité avec les orientations définies par le gouvernement relatives au Plan Nord et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société est composé de 9 à 15 membres, dont le président du conseil d'administration et le président-directeur général. Au moins la majorité des membres du conseil d'administration, dont le président, doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants. De même, au moins la majorité des membres doivent provenir du territoire du Plan Nord et le président doit y résider.

Dans l'exercice de leurs responsabilités, les administrateurs doivent agir dans le respect des principes d'éthique et s'inspirer des valeurs organisationnelles qui sous-tendent ces principes. De plus, leur conduite doit être conforme aux règles de déontologie qui leur sont applicables. Au regard des obligations qui leur sont dévolues, les administrateurs doivent exercer leur indépendance d'esprit, laquelle se traduit, entre autres, par leur responsabilité respective d'exercer leur jugement en faveur de la mission de l'organisation.

1. Objet et champ d'application

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société du Plan Nord (« le code ») a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens en l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser une saine gestion ainsi que la transparence au sein de la Société et de responsabiliser ses administrateurs.

25. Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société du Plan Nord est rendu public sur le site de la Société du Plan Nord à l'adresse suivante : <https://plannord.gouv.qc.ca/fr/spn/ca/>.

Le Code établit les principes éthiques et les règles déontologiques de la Société. Les principes éthiques tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et des principes généraux de gestion. Les règles déontologiques portent sur les devoirs et obligations des administrateurs.

Le Code s'applique aux membres du conseil d'administration de la Société, que ceux-ci soient indépendants ou non. Outre le présent Code, l'administrateur est également assujéti aux règles déontologiques prévues à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying (RLRQ, chapitre T-11.011) et au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r.0.1).

2. Principes éthiques et valeurs

L'éthique fait appel à l'adhésion des personnes à des valeurs plutôt qu'à l'observance de normes. Face à une situation donnée, la décision part d'une réflexion sur les conséquences positives et négatives de l'action envisagée sur soi, sur autrui et sur l'environnement, et ce, par rapport aux valeurs que l'organisation préconise.

Il s'agit donc pour l'administrateur de choisir la meilleure chose à faire dans les circonstances qui se présentent à lui. L'intérêt qu'offre l'éthique réside dans son objectif qui est de développer la capacité de chacun à prendre des décisions responsables.

Au sein de la Société, l'éthique vise à assurer une cohérence entre les propos, les décisions et les actions. Elle rappelle le lien entre la réalisation de la mission de la Société, l'intégration de ses valeurs dans les pratiques quotidiennes et le respect par chacun de ses obligations déontologiques. À cette fin, la Société souhaite compter sur l'engagement des personnes pour assurer cette cohérence et réaliser sa mission.

2.1. Valeurs organisationnelles et principes de gestion

Dans le cadre de son mandat, l'administrateur contribue à la réalisation de la mission de la Société du Plan Nord et s'engage ainsi à promouvoir les valeurs organisationnelles :

- L'intégrité
- La concertation
- L'équité
- L'engagement
- La responsabilité
- L'excellence

De plus, l'administrateur s'engage à appliquer les principes de gestion suivants :

- S'appuyer sur la compétence des membres du conseil d'administration et du personnel.
- Favoriser la transparence de la gestion et le respect de principes d'éthique élevés.
- Promouvoir un développement durable exemplaire.
- Favoriser une approche globale, intégrée, cohérente et responsable.
- Être à l'écoute des besoins des populations nordiques.

2.2. Loyauté, honnêteté et équité

Pendant toute la durée de son mandat, l'administrateur doit agir avec loyauté, honnêteté et équité. Il doit prendre des décisions indépendamment de toute considération incompatible avec la mission, la vision et les intérêts de la Société, notamment toute considération politique partisane.

2.3. Compétence, prudence, diligence et efficacité

Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur doit faire preuve de compétence, de prudence, de diligence et d'efficacité. Il doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans l'intérêt supérieur de la Société.

L'administrateur a le devoir de prendre connaissance du présent Code, des lois et règlements applicables ainsi que des politiques, directives et règles fixées par la Société et d'en promouvoir le respect et de s'y conformer. Il doit également se tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel la Société exerce ses activités.

3. Règles de déontologie

Les règles de déontologie imposent des devoirs et des obligations aux administrateurs; elles déterminent la conduite qu'ils doivent adopter dans des circonstances particulières.

3.1. Discrétion et confidentialité

L'administrateur est tenu à la discrétion quant à toute information dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et au respect, pendant et après son mandat, du caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations et les décisions du conseil d'administration, les positions défendues par les administrateurs ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.

L'administrateur ne peut pas non plus, utiliser l'information confidentielle à son avantage personnel, ni à celui d'autres personnes (physiques ou morales), ni à celui d'un groupe d'intérêts.

L'administrateur a la responsabilité de prendre des mesures de sécurité visant à protéger la confidentialité de l'information à laquelle il a accès. Il doit notamment :

- I. Ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'informations confidentielles;
- II. Prendre des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents papier ou électroniques;
- III. Éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler des informations confidentielles;
- IV. Ne pas communiquer à une personne autre qu'un administrateur du conseil d'administration un document du conseil d'administration sans l'autorisation au préalable de la Société;
- V. Indiquer sur les documents susceptibles de circuler le fait qu'ils contiennent de l'information confidentielle qui doit être traitée en conséquence;
- VI. Se défaire par des moyens appropriés (déchiquetage, archivage, etc.) de tout document confidentiel lorsque ce document n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat d'administrateur;
- VII. Remettre, à la cessation de son mandat, sa tablette électronique, sa carte d'accès ainsi que tout document détenu concernant le conseil d'administration.

3.2. Conflit d'intérêts

Un administrateur doit prendre les mesures requises afin d'éviter tout conflit d'intérêts, et ce, de façon à préserver la confiance de la clientèle et des partenaires de la Société ainsi que du public en général et à maintenir constamment son impartialité dans l'exécution de ses tâches ou responsabilités.

La notion de conflit d'intérêt comprend toute situation réelle, apparente ou potentielle qui peut amener directement ou indirectement un administrateur à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée²⁶ au détriment des intérêts de la Société.

Dans le but de prévenir la survenance d'un conflit d'intérêts, tout administrateur doit remplir la « Déclaration d'intérêt » dans la forme et à la fréquence prévue aux modalités d'application du présent Code.

Lorsqu'un administrateur qui exerce des fonctions à temps plein au sein de la Société se retrouve dans une situation de conflits d'intérêts, il doit renoncer à tout intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un organisme ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions.²⁷

Il est de la responsabilité des administrateurs de signaler les risques de conflits d'intérêt réels ou apparents qui les concernent. L'administrateur en informe le secrétaire, s'il constate la situation avant la séance, ou, s'il ne la constate qu'au moment de la séance, au moment réservé à cet effet en début de séance. Selon la situation, les mesures appropriées seront prises conformément aux modalités d'application prévues au présent Code.

3.3. Loyauté à l'autorité constituée

Dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur ou le dirigeant doit agir avec loyauté afin de maintenir une relation de confiance entre lui et la Société.

Cette obligation de loyauté implique qu'il doit adhérer à la mission de la Société, qu'il doit défendre les intérêts de cette dernière et éviter de lui causer du tort, notamment en remettant en question les décisions prises par le conseil d'administration, en utilisant un langage ou un comportement inapproprié ou en divulguant des renseignements de nature confidentielle.

3.4. Cadeaux, marques de courtoisie

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même, une personne qui lui est liée ou un tiers. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autre que celui d'usage et d'une valeur modeste. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donneur ou à l'État.

3.5. Communications

De manière générale, le président-directeur général est le porte-parole de la Société. Dans le cadre de ses fonctions, il est appuyé par le responsable des communications de la Société, qui veille à assurer la cohérence des messages que la Société diffuse. Lorsqu'un administrateur reçoit une demande de représentants des médias ou une demande de présentation, il doit la faire parvenir sans délai au responsable des communications qui veillera à en assurer le suivi.

L'administrateur ne doit en aucun cas associer la Société, de près ou de loin, à une prise de position publique qui reflète son opinion personnelle, y compris dans les médias sociaux et les sites de collaboration.

3.6. Prestation de services

Un administrateur ne doit pas offrir ni dispenser, sur une base contractuelle, un service-conseil ou d'autres services à la Société, que ce soit à titre personnel ou par l'intermédiaire d'une entité dans laquelle lui ou une personne qui lui est liée détient des intérêts.

26. La notion de « personnes liées » peut notamment faire référence à des particuliers unis par les liens du sang, de l'adoption, du mariage ou qui vivent maritalement depuis au moins un an, de même que toute corporation, société ou autre entité dans laquelle l'administrateur ou ses proches détiennent un intérêt déterminant.

27. Le président-directeur général est le seul administrateur de la Société à exercer ses fonctions à temps plein.

3.7. Utilisation de biens et de services de la Société à des fins personnelles

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut pas utiliser les biens et les ressources de la Société à son profit ou au profit de tiers.

Les biens et les ressources de la Société incluent, notamment :

- les biens matériels, y compris les biens électroniques;
- le personnel;
- le travail accompli par le personnel ou par une tierce partie, les dirigeants et les administrateurs de la Société.

Chaque administrateur a l'obligation de protéger les biens et les ressources de la Société et peut les utiliser seulement au profit de l'organisation.

3.8. Neutralité politique et devoir de réserve

L'administrateur doit prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane afin de préserver l'intégrité et l'impartialité de la Société et pour s'assurer d'agir dans l'intérêt de la Société et de ses clientèles. Par ailleurs, il doit toujours faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

3.9. Non-ingérence dans le fonctionnement interne

Tout administrateur, outre le président-directeur général, doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de la Société. Il doit s'abstenir de communiquer avec un dirigeant, un cadre ou un employé de la Société pour discuter ou requérir un renseignement relativement à un projet ou un dossier de la Société le concernant. L'administrateur doit plutôt diriger sa demande vers la présidente du conseil d'administration qui assurera le suivi nécessaire auprès du président-directeur général.

3.10. Après-mandat

Les obligations de loyauté et d'intégrité d'un administrateur restent en vigueur même après qu'il ait cessé de remplir ses fonctions à la Société.

Après avoir cessé d'être membre du conseil d'administration de la Société, un administrateur ne peut pas agir de manière à tirer un avantage indu de sa charge antérieure. Il ne peut pas non plus donner à une personne ou à une organisation des conseils fondés sur des renseignements concernant la Société qui n'étaient pas du domaine public et qu'il a obtenus pendant qu'il siégeait au conseil d'administration.

Il lui est également interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre activité à laquelle la Société est partie et à propos de laquelle il détient de l'information qui n'est pas du domaine public.

Les administrateurs de la Société ne peuvent pas traiter, dans les circonstances qui sont prévues au paragraphe précédent, avec l'administrateur public qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

4. Modalités d'application

4.1. Rôle du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines (« le Comité ») veille à l'élaboration et à l'application du présent Code. Il en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie.

Le Comité peut, aux conditions qu'il détermine, dispenser un administrateur d'une ou de plusieurs dispositions du présent Code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent Code.

Le Comité désigne le Secrétaire pour l'appuyer dans cette fonction.

Le Comité doit :

- I. réviser le présent Code et soumettre toute modification au conseil d'administration pour approbation;
- II. assurer la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code;
- III. donner son avis et fournir son soutien au conseil d'administration et à tout administrateur confronté à une situation problématique;
- IV. traiter toute demande d'information relative au présent Code;
- V. faire enquête de sa propre initiative ou à la réception d'allégations, sur toute situation particulière susceptible de constituer un manquement au présent Code.

Lorsque le Comité a des motifs raisonnables de croire qu'un administrateur n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code, il en informe immédiatement le président du conseil d'administration.

4.2. Rôle du secrétaire

Le secrétaire assiste le Comité et le président du conseil d'administration dans leurs travaux concernant l'application du présent Code.

Le secrétaire tient des archives où il conserve notamment les déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs.

Lorsque le secrétaire constate qu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une séance du conseil d'administration ou d'un comité comporte la possibilité d'un conflit d'intérêts, il communique avec l'administrateur concerné pour en discuter et convenir des mesures à prendre pour préserver le processus décisionnel du conseil d'administration et éviter toute situation réelle de conflit d'intérêt. En cas de doute sur la conduite à prendre, le secrétaire soumet la question au Comité.

4.3. Adhésion

Le présent Code fait partie des obligations liées à la charge de l'administrateur. Il s'engage à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Il doit de plus confirmer annuellement son adhésion au Code, en remplissant le formulaire à l'annexe I.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'administrateur de consulter le Comité.

4.4. Déclaration d'intérêts

Lorsqu'un administrateur entre en fonction à la Société et, par la suite, au plus tard le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, il doit remplir le formulaire à l'annexe 2 intitulé Déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration de la Société du Plan Nord.

Si un changement à sa situation survient en cours d'année, l'administrateur doit mettre à jour sa déclaration d'intérêt, et ce, dès qu'il en a connaissance.

4.5. Traitement des risques de conflits d'intérêts

Lorsqu'un administrateur déclare une situation de conflit d'intérêts réel, celui-ci doit s'abstenir de participer à la prise de décision sur toute question concernant cette situation et éviter d'influencer le vote ou la prise de décision qui s'y rapporte.

Il doit en outre se retirer de la réunion pour la durée des discussions et de la prise de décision concernant cette situation. S'il y a lieu, il peut transmettre de l'information sur la situation avant les discussions. Mention de la déclaration du conflit d'intérêts et du retrait de la réunion doit être faite au procès-verbal de la réunion.

Lorsqu'un administrateur déclare qu'il pourrait être perçu comme étant en situation de conflit d'intérêts (apparent), des mesures appropriées en fonction de la situation particulières sont prises, telles que :

- I. lui demander de s'absenter des discussions et de la prise de décision;
- II. imposer des limites à son intervention, à sa participation aux discussions et à la prise de décision;
- III. demander un avis au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines;
- IV. conclure qu'il n'est pas nécessaire d'agir.

Une mention de la déclaration de la situation de conflit d'intérêts, de la décision rendue à son égard et de la justification de la décision doit être faite au procès-verbal de toute réunion.

4.6. Signalement

L'administrateur qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au Comité.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle, en transmettant l'information suivante au secrétaire :

- I. l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation;
- II. la description de la violation;
- III. la date ou la période de survenance de la violation;
- IV. une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

4.7. Défaut de conformité et sanctions

Un défaut de conformité à l'un ou l'autre des aspects du Code entraînera des sanctions qui différeront selon la nature, la gravité et la persistance du manquement. À cet effet, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour agir et le processus disciplinaire applicable est celui prévu au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

Annexe B

Liste des membres de l'Assemblée des partenaires

En date du 31 mars 2019

Organismes	Représentants
Nations autochtones	
Chef d'une communauté de la nation innue	En rotation
Chef d'une communauté de la nation innue	En rotation
Naskapis — Nation naskapie de Kawawachikamach, chef	Noah Swappie
Naskapis — Société de développement des Naskapis, présidente	Maggie Swappie
Cris — Grand Conseil des Cris du Québec, grand chef	Abel Bosum
Cris — Grand Conseil des Cris du Québec, grand chef adjoint	Mandy Gull
Inuit — Société Makivik, président	Charlie Watt
Inuit — Administration régionale Kativik, présidente	Jennifer Munick
Région Eeyou Istchee Baie-James	
Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James, présidente	Manon Cyr
Administration régionale Baie-James, président	René Dubé
Région de la Côte-Nord	
Ville de Sept-Îles, maire	Réjean Porlier
Ville de Baie-Comeau, maire	Yves Montigny
MRC de Caniapiscau, préfet	Martin St-Laurent
MRC de Minganie, préfet	Luc Noël
Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean	
MRC de Maria-Chapdelaine, préfet	Luc Simard
Secteur mines	
Association minière du Québec, présidente-directrice générale	Josée Méthot
Association de l'exploration minière du Québec, directrice générale	Valérie Filion
Secteur forêt	
Conseil de l'industrie forestière du Québec, président-directeur général	Denis Lebel

Organismes	Représentants
Secteur énergie	
Hydro-Québec Production, Direction – Planification de la Production, chef Projets de développement	Josée Pilon
Association québécoise de la production d'énergie renouvelable, directeur général	Jean-François Samray
Secteur tourisme	
Tourisme Eeyou Istchee, directrice exécutive	Robin McGinley
Secteur faune	
Université Laval, professeur titulaire	Steeve Côté
Secteur environnement	
Société pour la nature et les parcs du Canada – section Québec, Directeur général	Alain Branchaud
WWF – Fonds mondial pour la nature, spécialiste principal, espèces et écosystèmes arctiques	Brandon Laforest
Secteur santé	
Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik, directrice générale	Minnie Grey
Secteur éducation	
Service de la formation professionnelle et du Centre de formation professionnelle de la Baie-James, directrice	Sonia Caron
Secteur main-d'œuvre	
Retraité du secteur public	Ghislain Desjardins
Secteur connaissances et recherche	
Université Laval, rectrice	Sophie D'Amours
Secteur culture	
Institut Tshakapesh Innu, directrice générale	Marjolaine Tshernish

